



14 juillet 2020

Une Nation engagée,
unie et solidaire

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Comme chaque 14 Juillet, nous nous rassemblons aujourd’hui autour de nos armées et nous faisons corps avec les filles et les fils de France qui ont pris l’engagement d’assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation.

La considération particulière que la Nation porte à ses soldats répond à la singularité de leur mission, de leurs devoirs et des contraintes si spécifiques qui en découlent. Des sacrifices, également, qu’implique l’état militaire, cette abnégation qui peut aller jusqu’au don de sa vie. Oui, cette forme d’engagement est à nulle autre pareille dans notre République et c’est pour cela qu’en ce jour de fête nationale, de cœur avec les Français, qui savent ce qu’ils leur doivent, je veux ici redire à celles et ceux qui nous défendent, notre reconnaissance et notre affection.

Mais en cette année 2020, face à la crise exceptionnelle que nous connaissons, c’est la Nation tout entière qui a pris en main son destin, c’est le peuple de France dans son ensemble qui s’est levé face au danger et a montré, pour le meilleur, sa combativité. En première ligne, comme le furent les soignants, en deuxième et troisième ligne, à l’arrière, l’engagement des Français a été total, chacun selon ses qualités et ses talents. Tous unis et solidaires.

En ce 14 Juillet, à l’occasion de cette cérémonie militaire qui est très exceptionnellement et symboliquement recentrée sur la place de la Concorde, je souhaite, avec tous les Français, avec les armées elles-mêmes, rendre un vibrant hommage aux personnels de santé et à celles et ceux qui, dans tous les secteurs, ont permis à la vie publique, sociale et économique de continuer.

Le dévouement, la ténacité, le courage, la solidarité qui se sont manifestés partout avec force, dans nos villes comme dans nos campagnes, forcent l’admiration et doivent nous rendre fiers du devoir accompli. Fiers, aussi, de notre pays.

Au cœur de l’adversité, malgré les tâtonnements inévitables, les doutes, la peur parfois, combien d’élans généreux, quelle somme de dévouements et d’intelligences mises en oeuvre ! De manière admirable, la Nation a fait bloc, soutenue par ses forces de sécurité, dans toutes leurs composantes, épaulée par les armées engagées dans l’opération Résilience, aidée par des partenaires et amis européens fidèles, que je veux remercier chaleureusement et dont je salue la présence parmi nous aujourd’hui.

Cette année, nous commémorons également la figure du général de Gaulle, qui n’a cessé d’agir pour la souveraineté de la France. Des combats de Montcornet à l’Appel du 18 Juin, de la Libération à la Constitution de 1958, c’est l’esprit français, et les valeurs d’égalité, de liberté et de fraternité que nous célébrons.

Cet esprit et ces valeurs qui nous ont réunis durant la crise et nous réunissent encore aujourd’hui seront honorés durant la cérémonie militaire.

Une cérémonie que j’ai souhaitée être également un hommage national à celles et ceux qui ont donné leur vie pour servir et soigner les autres et une forme de remerciement à tous ceux qui, de diverses manières, ont été les acteurs de cette crise sanitaire exceptionnelle.

Emmanuel MACRON

MESSAGE DE LA MINISTRE DES ARMÉES



Incontournable. C'est un jour férié qui, de bon matin, attire des millions de Français derrière leur téléviseur : les yeux rivés sur les uniformes chamarrés qui s'emparent de la place de la Concorde ou vers le ciel en couleurs, témoin du passage de la Patrouille de France, à tout âge, le 14 Juillet est une célébration immanquable. Elle est synonyme de fêtes, de bals, de feux d'artifice dans nos villes et dans nos villages. Elle est synonyme de rassemblement et de liesse. En cette année difficile pour les Français, marquée par plusieurs mois d'isolement, il est apparu comme une évidence qu'il fallait célébrer le 14 Juillet et, avec cette date qui a fait notre Nation, celles et ceux qui nous ont aidés à tenir et qui continuent de nous aider à traverser les épreuves : c'est le souhait et la décision du Président de la République.

Inédit. Chaque année apporte son lot d'innovation et de nouveautés, mais il est certain que ce 14 juillet 2020 sera inédit. Le traditionnel défilé des troupes laisse place à une cérémonie militaire sur la place de la Concorde, tout aussi forte en symboles. Car cette année, nous célébrerons notre Nation à travers ceux qui nous protègent, non seulement par les armes, mais aussi par le caducée.

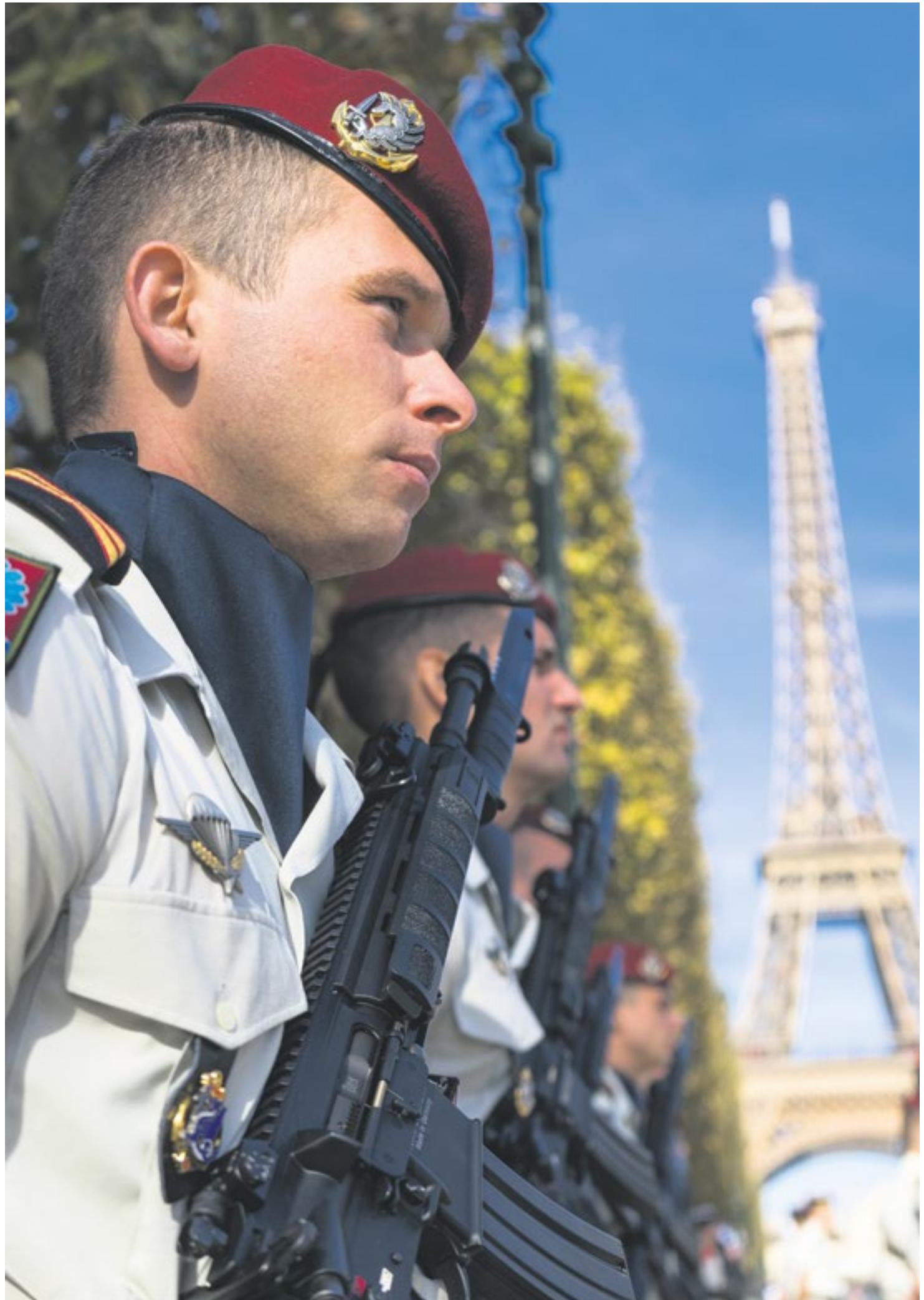
Reconnaissances. Ce 14 juillet 2020 sera placé sous le signe de la reconnaissance, ou plutôt des reconnaissances. Celle que nous avons à l'égard des soignants qui ont été au chevet des Français, celle que nous exprimerons aussi à l'intention de toutes les professions qui se sont mobilisées avec courage et abnégation tout au long de la crise sanitaire pour nous permettre de poursuivre nos vies dans un semblant d'habitude. Notre reconnaissance également, à nos amis européens qui

nous ont épaulés en accueillant des patients français dans leurs hôpitaux, l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, la Suisse. Aux militaires et au personnel civil de l'opération Résilience qui ont soutenu nos services publics au moment où ils en avaient besoin. En France, comme partout en Europe, les forces armées ont agi au plus près des citoyens, au plus près du personnel soignant et des autorités locales. Et c'est là la vocation de tout militaire : protéger, aider, soutenir, s'engager pour les autres. Et c'est aussi à eux que nous disons notre reconnaissance. Aux soldats, marins, aviateurs, qui combattent sans relâche pour notre protection et notre liberté. Partout où la France est engagée, les militaires ont continué d'être fidèles à leur poste, fidèles aux valeurs qu'ils défendent. Nous leur rendrons hommage, nous rendrons hommage à leurs aînés et à ceux qui, cette année, ont payé de leur vie le combat pour la liberté.

Fierté. Immobile, la fierté de célébrer la France, en couleurs. La France dont nous sommes fiers, celle dont nous arborons orgueilleusement le bleu, le blanc et le rouge, elle est libre, elle est belle, unie et plurielle. C'est celle qui, au quotidien, doit continuer de faire vivre nos idéaux d'égalité et de fraternité. La France solidaire, forte et qui, déjà, se relève.

Nation. Le 14 Juillet, tous les Français sont mis à l'honneur. Aujourd'hui comme hier, nous célébrons notre pays, notre Nation, dans la joie comme dans l'épreuve, toujours, une France unie.

Florence Parly



SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.....	3
MESSAGE DE LA MINISTRE DES ARMÉES.....	4
SOMMAIRE.....	6
LA CÉRÉMONIE MILITAIRE DU 14 JUILLET	7
DÉROULÉ DE LA CÉRÉMONIE.....	8
RAPPEL HISTORIQUE DU DÉFILÉ DU 14 JUILLET	9
DISPOSITIF DE LA CÉRÉMONIE.....	10
LES PAYS INVITÉS À L'HONNEUR : ALLEMAGNE - AUTRICHE - LUXEMBOURG - SUISSE.....	11
TROUPES À L'HONNEUR : LES SOIGNANTS DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES	12
TROUPES À L'HONNEUR : LES APPUIS DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.....	13
2020, ANNÉE DE GAULLE	14
LE DÉFILÉ DES AVIONS.....	15
UN DEFILÉ APPROVISIONNÉ EN BIOCARBURANT	18
LA TRADITION DU 14 JUILLET, FÊTE NATIONALE, FÊTE POPULAIRE : ANIMATION INTERMÉDIAIRE	19
MUSIQUE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE	20
LE DÉFILÉ DES HÉLICOPTÈRES	21
SOMMAIRE DES TROUPES À PIED.....	23
HOMMAGE À LA NATION : ANIMATION FINALE.....	66
OPÉRATION DE RELATIONS PUBLIQUES	67
UNE NATION ENGAGÉE, UNIE ET SOLIDAIRE	68
L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE DES ARMÉES DANS LA CRISE COVID-19	69
L'OPÉRATION RÉSILIENCE	70
LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES DANS LA CRISE COVID-19.....	71
ENGAGÉS POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS	72
CONCEPTION DU SITE.....	73

LA CÉRÉMONIE MILITAIRE DU 14 JUILLET



Depuis 1880, les Français célèbrent leur fête nationale le 14 Juillet. Symbole de l'unité, de l'histoire et des valeurs de notre pays, cette célébration prend traditionnellement la forme d'un grand défilé militaire sur les Champs-Elysées, devant le Président de la République, de nombreux invités de marque et un public enthousiaste.

En raison de la crise sanitaire, le 14 Juillet a, cette année, été réinventé de [façon à rendre hommage aux personnes, civiles et militaires, engagées dans la lutte contre la COVID-19](#). La place de la Concorde sera le lieu d'une cérémonie composée de trois tableaux, d'un défilé des troupes à pied et d'un défilé aérien. Si le nombre de personnes participant et assistant à cette cérémonie a dû être limité, le nombre de téléspectateurs, en France comme à l'étranger, devrait souligner, si besoin, l'importance de ce rendez-vous.

En cette « année de Gaulle », le 14 Juillet célébrera d'abord l'homme du 18 Juin. Le défilé débutera par un hommage à cette figure illustre de notre histoire. Héros de la Première Guerre mondiale, combattant visionnaire, chef de la France libre, fondateur de la V^e République, [le général de Gaulle marque encore notre temps de son empreinte](#).

Autour du thème « une Nation engagée, unie et solidaire », les unités et services impliqués dans la réponse à la crise sanitaire seront ensuite mis en valeur. [Le Service de santé des armées sera particulièrement à l'honneur pour souligner l'importance de son soutien à la population](#). Face à l'épidémie, ces forces ont fait preuve de la même abnégation que lorsqu'elles sont engagées sur les théâtres d'opération à l'étranger ou en opération intérieure.

En première ligne depuis le début de la crise, le personnel soignant fera enfin l'objet d'un hommage appuyé au terme de la cérémonie. Dans le tableau final, c'est bien l'ensemble de toutes les personnes directement engagées dans la lutte contre la COVID-19 qui seront célébrées et remerciées.

DÉROULÉ DE LA CÉRÉMONIE

- 8h30 : Fin de la mise en place des troupes sur la place de la Concorde.
- 10h 00 : Fin de la mise en place des détachements d'honneur de la Garde républicaine devant l'Assemblée nationale.
- 10h05 : Prise de commandement par le général de brigade Guillaume Bailleux de Marisy, général adjoint engagements auprès du général de corps d'armée Bruno Le Ray, Gouverneur militaire de Paris (GMP), commandant des troupes.
- 10h45 : Arrivée du Président de la République. Accueil par le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des armées, accompagné du GMP. Revue des troupes à partir du pont de la Concorde.
- 10h50 : Honneurs rendus au Président de la République, place de la Concorde. Accueil par le Premier ministre, la ministre des Armées, la ministre déléguée en charge de la Mémoire et des Anciens combattants et le chef d'état-major particulier du Président de la République.
- 11h00 : Animation d'ouverture « Hommage au général de Gaulle ».
- 11h15 : Défilé des avions commandé par le général de division aérienne Laurent Lherbette, commandant en second la Défense aérienne et les opérations aériennes.
- 11h25 : Animation intermédiaire « La tradition du 14 Juillet, fête nationale, fête populaire ».
- 11h35 : Défilé des hélicoptères.
- 11h40 : Défilé des troupes à pied.
- 11h50 : Animation finale « Hommage à la Nation ».

LE DÉFILÉ 2020 EN CHIFFRES

- 2 195 participants
- 4 pays invités d'honneur : Allemagne, Autriche, Luxembourg, Suisse
- 30 gardes au drapeau
- 33 détachements au sol à 49 personnes
- 52 avions dont 3 étrangers et 18 hélicoptères
- 60 cavaliers de la Garde républicaine
- 5 musiques militaires
- La Concorde, plus grande place de Paris : 8,6 hectares

RAPPEL HISTORIQUE DU DÉFILÉ DU 14 JUILLET



Le 14 juillet 1790, les Fédérés partis de la place de la Bastille traversent Paris, précédés et suivis de la garde nationale, en direction du Champ-de-Mars. Sur cette esplanade, la « Fête de la Fédération » commémore le premier anniversaire de la prise de la Bastille et la réconciliation de la Nation. Jusqu'au Directoire, la dimension militaire du défilé ne constitue pas l'essentiel de cette manifestation.

En 1797-1798 cependant, l'armée commence à jouer un rôle prédominant. Elle ne se contente pas de défilier ; elle offre aux Parisiens une simulation de combat. À partir du Consulat (1799-1804), l'aspect militaire est encore renforcé. Par la suite, les anniversaires liés à la vie de Bonaparte, puis les commémorations de la Restauration et Second empire supplantent le 14 Juillet. La III^e République remet à l'honneur cette date symbolique. Avec le décret du 6 juillet 1880, fête nationale et cérémonie militaire coïncident et ne sont jamais plus dissociées.

De 1880 à 1914, le 14 Juillet se déroule à Longchamp. Interrompue pendant la Première Guerre mondiale, sa célébration reprend en 1919 sur les Champs-Élysées.

Le 14 juillet 1939 marque le 150^e anniversaire de la Révolution. Du 12 au 16 juillet, les fêtes rendent un triple hommage au drapeau, à l'armée et à l'empire. 300 000 hommes défilent de l'Arc de Triomphe à la Concorde.

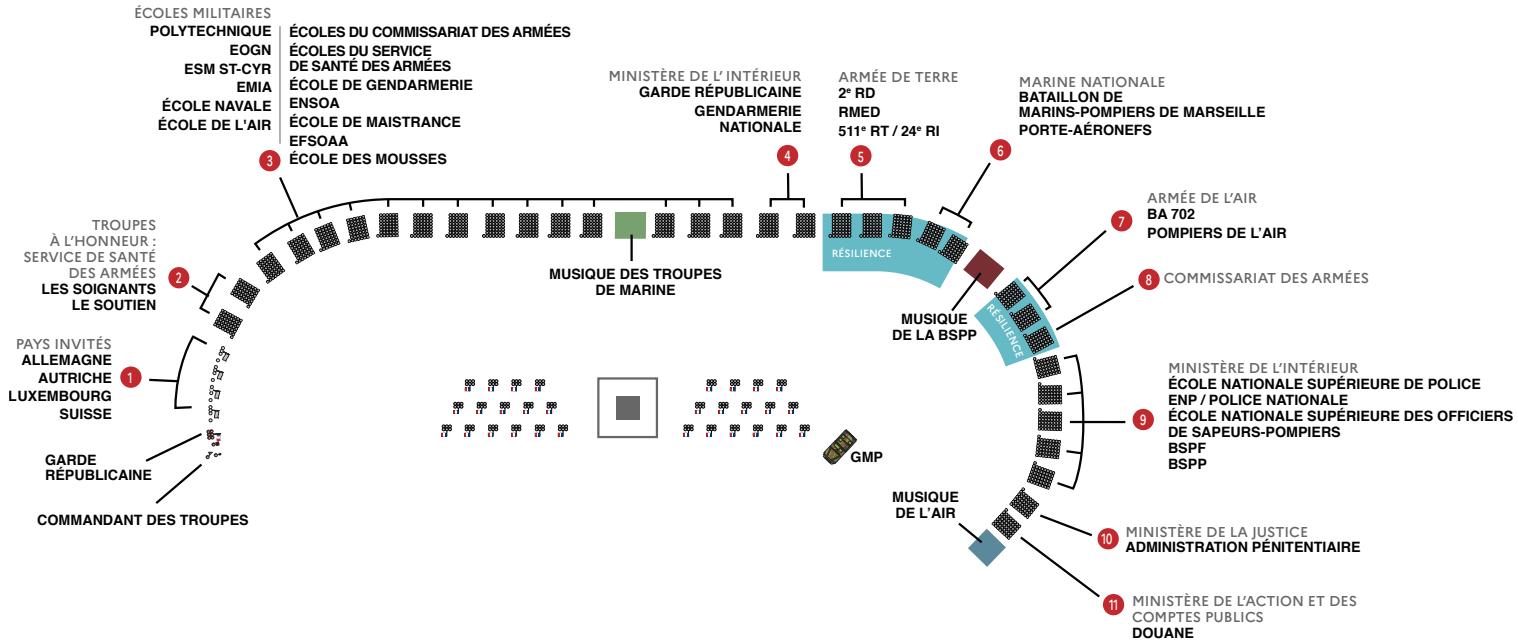
Le défilé du 14 juillet 1945 célèbre la Victoire. Depuis cette date, les défilés sont l'occasion de présenter aux Français et de mettre à l'honneur les unités impliquées dans des opérations intérieures et extérieures au cours de l'année écoulée.

Entre 1974 et 1979, les lieux de célébration ont beaucoup varié :

- 14 juillet 1974 : Bastille-République
- 14 juillet 1975 : Cours de Vincennes
- 14 juillet 1976 : Champs-Élysées
- 14 juillet 1977 : École militaire
- 14 juillet 1978 : Champs-Élysées
- 14 juillet 1979 : République-Bastille

Entre 1980 et 2019, le défilé a toujours eu pour cadre les Champs-Élysées. En raison de la crise sanitaire, il se déroule en 2020, exceptionnellement, sur la place de la Concorde.

DISPOSITIF DE LA CÉRÉMONIE



LES PAYS INVITÉS À L'HONNEUR

ALLEMAGNE - AUTRICHE - LUXEMBOURG - SUISSE



Quatre pays ont été invités afin de les remercier solennellement pour leur aide durant la crise. [En raison de la saturation des hôpitaux de la région Grand Est, 161 patients français ont pu être pris en charge grâce à leur concours.](#)

■ Allemagne

120 transferts de patients français vers des hôpitaux allemands ont été effectués entre le 21 mars et le 4 avril 2020. La *Bundeswehr* a transporté et accueilli 2 patients français dans son hôpital militaire à Ulm le 29 mars avec un A400M. Elle a aussi permis de trouver 10 lits dans un hôpital de la Croix-Rouge allemande à Cassel, où 6 patients français ont été transférés. Le ministère fédéral de la santé a annoncé fin avril qu'il prenait en charge les frais d'hospitalisation des patients étrangers accueillis sur son sol lors de ces transferts.

■ Autriche

Le 1er avril deux patients ont été acheminés de Metz à Salzbourg à bord d'un hélicoptère NH-90 de l'armée de Terre issu du 1er régiment d'hélicoptères de combat de Phalsbourg. Un troisième les a suivis par un vol civil dans la soirée du même jour. Les trois patients ont été immédiatement admis en soins intensifs à l'hôpital de Salzbourg et placés sous respirateur.

■ Luxembourg

Le Luxembourg a accueilli 11 patients de la région Grand Est et pris en charge lui-même les transferts héliportés vers son territoire. En outre, il a mis son aéroport à disposition pour les transferts réalisés par l'avion équipé du module Morphée. Posé plusieurs fois à Luxembourg, cet appareil a pris en charge des patients du Nord de la Lorraine pour les emmener vers d'autres régions.

■ Suisse

Les cantons suisses ont accueilli au total 27 patients français. Alors que les premiers patients ont été transférés par voie terrestre de Mulhouse à Bâle, l'opération Résilience a permis le transport des patients en hélicoptère, bien au-delà de la frontière, jusqu'aux rives suisses du lac de Constance. 13 vols d'hélicoptère vers la Suisse ont permis le déplacement de patients en soins intensifs, tandis que les autres patients ont été transportés en ambulance.

TROUPES À L'HONNEUR

LES SOIGNANTS DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Les personnels soignants du Service de santé des armées (SSA) ont pris en charge les patients atteints par la COVID-19, au sein des hôpitaux d'instruction des armées, dans les services de réanimation et de médecine. Les soignants de la médecine des forces ont également participé à l'engagement national en maintenant les consultations médicales pour le personnel civil et militaire du ministère et leur famille. [Au sein des antennes médicales, ils ont adapté leur organisation de travail, à l'instar des médecins généralistes, pour combattre la propagation de l'épidémie.](#)

Les personnels des HIA et de la médecine des forces ont également armé l'Élément militaire de réanimation (EMR-SSA) de Mulhouse et Mayotte, et contribué aux évacuations de patients par voies ferrées, aériennes et maritimes.

Lieux d'implantation :

Sur tout le territoire national pour la médecine des forces.
HIA Percy : Clamart (Hauts-de-Seine) ; HIA Begin : Saint-Mandé (Val-de-Marne) ;
HIA Legouest : Metz (Moselle) ; HIA Desgenettes : Lyon (Rhône) ;
HIA Clermont Tonnerre : Brest (Finistère) ; HIA Robert Piqué : Bordeaux (Gironde) ;
HIA Laveran : Marseille (Bouches-du-Rhône) ; HIA Sainte-Anne : Toulon (Var).

Effectif total :

6 664 pour la direction des hôpitaux et 4 510 pour la médecine des forces.

Date de création :

1708.

Devise :

« Votre vie, notre combat ».

Missions :

Les huit Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) assurent le soutien médico-chirurgical des forces armées en opérations et sur le territoire, tout en étant des acteurs à part entière de la santé publique. Spécialisés en médecine de guerre, les HIA prennent en charge les blessés physiques et psychiques du lieu de leur blessure jusqu'à leur réinsertion.

La médecine des forces est une unité constituée de personnel médical, paramédical et pérимédical. Elle est dédiée au soutien médical de proximité des armées, directions et services du ministère des Armées et de la Gendarmerie nationale. En opérations extérieures ou sur le territoire national, elle a pour rôle de préparer, soigner et soutenir l'ensemble des forces armées dans leur engagement opérationnel.

LES APPUIS DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES



Les unités de soutien du Service de santé des armées (SSA) ont permis d'organiser et garantir la prise en charge de patients par les soignants.

Le ravitaillement sanitaire a été assuré par la Direction en approvisionnement en produits de santé des armées (DAPSA) pour équiper les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA), l'Élément militaire de réanimation du SSA (EMR-SSA) et les différents vecteurs d'évacuation.

L'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) a mobilisé toutes ses ressources pour contribuer à la lutte contre la COVID-19. La chaîne biomédicale a réalisé des analyses de prélèvements du personnel du ministère des Armées, en soutien de l'HIA Bégin. Les experts biosécurité ont été déployés pour assurer les conditions sanitaires de nombreuses missions. Les chercheurs de l'IRBA, en lien avec ceux du Centre d'études en santé publique des armées (CESPA), ont lancé de nombreux projets de recherche et d'innovation.

Enfin, les épidémiologistes et les experts de la direction centrale du SSA ont joué un rôle majeur dans la coordination des missions du Service et le conseil au commandement pour la mise en place des mesures barrières.

2020, ANNÉE DE GAULLE

Engagement, volontarisme, pragmatisme, honneur. Ces mots ont guidé la vie de Charles de Gaulle, au travers des épreuves. Ils continuent de guider la France aujourd’hui pour faire face, avec courage, aux réalités de ce monde.

L’année 2020 est marquée par trois anniversaires dédiés à la mémoire du général de Gaulle : le 130^e de sa naissance, le 80^e de son Appel et le 50^e de sa mort. Trois commémorations qui font de [2020 « l’année de Gaulle »](#). Elle a été lancée par le Président de la République à [Montcornet](#) le 17 mai dernier, avec comme point d’orgue les cérémonies au [Mont Valérien](#) et à Londres le 18 Juin.

Était-il besoin d’une « année de Gaulle » pour se souvenir du militaire, du chef de la France libre et du fondateur de la Ve République ? Son visage est connu de tous, sa voix ignorée de personne, son histoire enseignée aux enfants. Aujourd’hui, sa mémoire irrigue les territoires ; son nom pare les avenues des villes comme les places des villages. 2020 est l’occasion de s’approprier pleinement cette présence car elle est constitutive de l’identité de la France d’aujourd’hui.

[Au-delà de son Appel du 18 Juin](#), que représente le message gaullien aujourd’hui ? Il est celui de la détermination, du courage, de l’engagement. Il est celui d’une France libre et indépendante. Ce message continue d’inspirer les Français.

Conscient des enjeux majeurs de cette année, le ministère des Armées a souhaité être un acteur important de cette année mémorielle, aux côtés du ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Fondation Charles de Gaulle, et des autres partenaires impliqués (Ordre de la Libération, fondations mémorielles, collectivités territoriales, musées et lieux de mémoire). La disparition des contemporains du général pose en effet la question de la transmission de la « mémoire gaullienne ». Les outils et actions pédagogiques se sont multipliés, pour mieux partager cet héritage. Le ministère des Armées a :

- [soutenu le film « De Gaulle » sorti en février dernier](#) ;
- lancé un appel à projets pédagogiques autour de la figure de Charles de Gaulle en partenariat avec le ministère de l’Éducation nationale et de la Jeunesse ;
- réalisé la web série [« Comme en 40 »](#) dont l’un des épisodes est consacré à l’[Appel du 18 Juin](#).

Le général de Gaulle, c’est aussi un patrimoine à valoriser. De sa maison natale à Lille, au mémorial de Colombey-les-Deux-Églises, en passant par celui du Mont Valérien, c’est une véritable géographie mémorielle gaullienne qui se dessine en France et au-delà. Les missions de défense à l’étranger se sont mobilisées pour rappeler l’œuvre du chef de la France libre, au Royaume-Uni ou en Afrique.

Cette « année de Gaulle » intervient dans un contexte singulier. En raison de la crise sanitaire, le ministère des Armées a dû redoubler d’efforts pour adapter ses pratiques commémoratives, avec des cérémonies organisées en format restreint, et enrichir son offre numérique. De nombreuses ressources documentaires, pédagogiques, iconographiques et audiovisuelles ont ainsi été mises en ligne sur son site www.cheminsdememoire.gouv.fr.



LE DÉFILÉ DES AVIONS



Le défilé aérien comprend au total 52 avions, qui effectuent leur vol dans l'axe La Défense - place de l'Étoile - place de la Concorde.

Il est articulé en huit tableaux successifs.

• Ouverture du défilé

Suivant la tradition, la Patrouille de France (PAF) de la Base aérienne (BA) 701 de Salon-de-Provence ouvre le défilé aérien du 14 Juillet. Ambassadeur de l'armée de l'Air comme de la France, les neufs pilotes de la PAF effectuent un passage en formation « Big-Nine » aux commandes de leur Alphajet.

• Hommage au général de Gaulle

Les Forces aériennes françaises libres (FAFL) sont créées le 8 juillet 1940, suite à l'appel du 18 juin du général de Gaulle. Elles forment la composante aérienne militaire de la France libre. Cependant, les premiers Groupes de chasse et de bombardement ne sont structurés qu'à partir de l'été 1941, en intégrant principalement le dispositif de la Royal Air Force (cette combinaison explique la présence de deux Typhoon de la RAF dans le défilé du 14 Juillet). Jusqu'en 1943, les FAFL participent à des missions de défense de l'Angleterre et sont présentes sur tous les théâtres de guerre, de l'Europe à l'Afrique. Aujourd'hui, l'armée de l'Air compte encore parmi ses unités trois Escadrons de chasse (EC) héritiers des traditions des FAFL, dont le Régiment de chasse 2/30 « Normandie-Niemen », l'EC 3/30 « Lorraine », l'EC 2/5 « Île-de-France ».

Les Rafale marine de la Flottille 12F sont des chasseurs polyvalents et modernes. Leurs pilotes, marins, sont formés pour conduire les missions depuis le pont du porte-avions *Charles de Gaulle*, de jour comme de nuit et par tous les temps.

20 Rafale marine ont été déployés lors de l'opération Foch : ils ont opéré en Méditerranée, dans le cadre de l'opération Chammal contre Daech puis en océan Atlantique et Mer du Nord. Leur transition au nouveau standard F3-R s'achèvera en

2021. Elle apportera de nouvelles capacités de renseignement, de communication, d'engagement au combat et de commandement.

L'E-2C Hawkeye de la Flottille 4F, seul avion de guet aérien avancé pouvant opérer depuis un porte-avions, éclaire la force dans sa zone d'opérations grâce à ses différents capteurs. Cet « œil avancé » contrôle les aéronefs dans sa zone de responsabilité, assure la coordination des missions aériennes et informe les contrôleurs tactiques opérationnels de la situation en temps réel.

Quatre Rafale (Air), deux Typhoon de la Royal Air Force, deux Mirage 2000, quatre Rafale marine et un E2C Hawkeye participent au défilé.

• Engagement dans la lutte contre la COVID-19

Lancée le 25 mars 2020, l'opération Résilience a pour objectif d'engager les moyens du ministère des Armées en soutien des services publics. L'armée de l'Air a joué un rôle essentiel en déployant une grande diversité de moyens de transport aérien pour faire face à la pandémie de COVID-19.

Défilant en tête, l'A400M Atlas de l'escadron de transport 1/61 « Touraine » a assuré l'aérotransport de 16 patients, en 4 rotations et en moins de 7 jours, grâce à la mise en place d'un kit spécialement adapté à l'A400M Atlas pour faire face à la crise sanitaire.

Viennent ensuite deux CASA Cn235 de la 64^e escadre de transport de la BA 105 d'Evreux. En version Nurse (sanitaire), ils ont permis l'aérotransport de 7 patients en 4 rotations.

LE DÉFILÉ DES AVIONS



Ces appareils sont suivis par un A330 *Multi Role Tanker Transport* (MRTT) Phénix de l'Escadron de ravitaillement en vol et de transport stratégique (ERVTS) 1/31 « Bretagne ». Précurseur de l'opération Résilience, cet aéronef a permis le transfert de 36 patients en 6 rotations, avec le kit Morphée (Module de réanimation pour patient à haute élongation d'évacuation).

Arrive enfin un Falcon, de l'escadron de transport 60. Spécialisé dans les MEDEVAC (*Medical Evacuation* - évacuation sanitaire), il a également assuré le transfert de personnels soignants.

Au cours de l'opération Résilience, un A400M du *Lufttransportgruppe* 62, mis à disposition par l'*European Air Transport Command* (EATC), a permis le transfert de deux patients atteints de la COVID-19, de Strasbourg vers Ulm en Allemagne, afin de désengorger les hôpitaux du Grand Est.

La présence de cet aéronef souligne l'interopérabilité des nations membres de l'EATC, et la fraternité d'armes qui unit la France et l'Allemagne.

Un A400M Atlas, deux CASA, 1 A330 MRTT, un Falcon et un A400MS de la *Luftwaffe* participent au défilé.

• Posture permanente de sûreté aérienne

Cette mission de défense aérienne est permanente. Elle est mise en œuvre par un vaste dispositif de radars, centres de contrôle et d'aéronefs (avions de chasse et hélicoptères, et E-3F Awacs - avion radar) prêts à décoller à tout moment.

Son objectif : surveiller et contrôler les 12 000 aéronefs qui survolent chaque jour le territoire national et assurer le respect de la souveraineté de l'espace aérien national. 400 aviateurs de l'armée de l'Air veillent sur cet espace 365 jours par an, 24h/24 et 7j/7, sous la responsabilité du Premier ministre.

Cette année, le bloc « défense aérienne élargie » est illustré par un Awacs de l'Escadron de détection et de commandement

aéroporté (EDCA) 36 « Berry » de la BA 702 d'Avord ; un Mirage 2000-5 du groupe de chasse 1/2 « Cigognes » de la BA 116 de Luxeuil ; et un Rafale de la 30e escadre de chasse de la BA 118 de Mont-de-Marsan.

Depuis le 1^{er} mai et jusqu'au 31 août 2020, pendant 4 mois, l'armée de l'Air assure la mission de police du ciel *enhanced Air Policing* (eAP) depuis la base aérienne d'Ämari, en Estonie. Le groupe de chasse 1/2 « Cigognes » de Luxeuil est garant de la souveraineté de l'espace aérien des états baltes. Le détachement composé de quatre Mirage 2000-5 assure cette mission 24h/24 et 7j/7.

Un E-3F Awacs, un Mirage 2000-5 et un Rafale participent au défilé.

• Forces aériennes stratégiques

Clé de voûte de la stratégie de défense et de sécurité de la France, l'armée de l'Air est garante de la dissuasion nucléaire depuis 55 ans. Elle assure la liberté d'appréciation, de décision et d'action du pays dans l'exercice de ses responsabilités internationales ; et elle vise plus largement à la protection des intérêts vitaux de la nation. Mise en œuvre sans interruption depuis 1964 par les Forces aériennes stratégiques (FAS), la composante aéroportée participe pleinement à la crédibilité de notre dissuasion nucléaire.

Le bloc qui défile est constitué de quatre Rafale B de la 4^e escadre de chasse de la BA 113 de Saint-Dizier, et d'un ravitailleur C135 de l'escadron de ravitaillement en vol 4/31 « Sologne » de la BA 125 d'Istres. Un Mirage 2000-5 de la BA 116 de Luxeuil illustre la complémentarité opérationnelle qu'apportent les moyens conventionnels et la capacité de projection de puissance des moyens de l'armée de l'Air.

Un C135, un Mirage 2000-5 et quatre Rafale B participent au défilé.

LE DÉFILÉ DES AVIONS



• Opérations extérieures

Aux côtés de ses frères d'armes, l'armée de l'Air est déployée depuis 2014 dans les opérations Barkhane et Chammal, respectivement au Sahel et au Levant. L'armée de l'Air contribue à produire des effets militaires contre les positions de Daech et des Groupes armés terroristes (GAT). Ces opérations reposent sur une stratégie de soutien aux forces armées des pays partenaires.

Un C135 de l'escadron de ravitaillement en vol 4/31 « Sologne », de la BA 125 d'Istres, quatre Mirage 2000D de la 3^e escadre de chasse de la BA 133 de Nancy, et deux Rafale B de la 4^e escadre de chasse de la BA 113 de Saint-Dizier défilent pour souligner la mise en œuvre de dispositifs aériens complets, réactifs et adaptables lors des opérations extérieures.

Un C135, quatre Mirage 2000D et deux Rafale B participent au défilé.

• Aviation de patrouille et de surveillance maritime

L'Atlantique 2 (ATL 2) et le Falcon 50 marine assurent les missions de patrouille et de surveillance maritime de l'aéronautique navale.

L'ATL 2, conçu pour la lutte anti-sous-marin, contribue à garantir la sûreté et l'autonomie des sous-marins lanceurs d'engins, acteurs majeurs de la dissuasion nucléaire. Polyvalent, il participe à la maîtrise du milieu aéromaritime et à l'appui aux opérations aéroterrestres grâce à ses capacités en matière de renseignement et de frappes au sol. L'ATL 2 standard 6 de la Flottille 21F a bénéficié d'une modernisation majeure de son système de combat, notamment pour les missions anti-sous-marines. Il est équipé d'un nouveau radar utilisant les dernières technologies disponibles.

Les Falcon 50 marine de la Flottille 24F sont essentiels aux missions de défense maritime du territoire. Leurs différentes capacités leur permettent de surveiller les mers et de lutter efficacement contre les pollutions maritimes et les trafics illicites. Ils participent également aux missions de sauvetage en mer. Chaque année, la Marine nationale porte secours à plus de 300 personnes.

Un ATL2 de la Flottille 21F et un Falcon 50 marine de la Flottille 24F participent au défilé.

• Transport intrathéâtre

Indispensables au succès des opérations modernes, les avions de transport sont des acteurs essentiels de la projection de forces. Ils procurent allonge, réactivité et flexibilité, en facilitant notamment l'accès à des zones difficiles à atteindre, tant dans le cadre de missions conventionnelles, qu'en appui à des missions des forces spéciales.

Ces fonctions sont ici représentées par un A400M Atlas de la 61^e Escadre de transport (ET), un KC-130-J de la 62^e ET de la BA 123 d'Orléans, et un C-160 Transall de la 64^e ET de la BA 105 d'Evreux. Ces aéronefs de transport d'assaut offrent à l'armée de l'Air des capacités de projection essentielles à la conduite des missions tant stratégiques que tactiques, quels que soient le niveau de complexité et le type de mission (transport, logistique, intervention sanitaire, etc.).

Un A400M Atlas, 1 KC-130J et un C160 participent au défilé.

• Sécurité civile

Les Dash ont effectué pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19 plusieurs missions spécifiques de transport de matériel et de transfert d'équipes médicales, en provenance du sud-ouest de la France, vers les zones de l'est et de l'Île-de France.

Affectés aux transferts de malades, les hélicoptères EC145 de la sécurité civile ont effectué plus de 280 missions et transporté plus de 240 patients à la mi-juin.

Des adaptations ont été nécessaires pour ces vols : tenue de protection pour l'équipage, pose d'une séparation physique transparente entre le poste de pilotage et l'espace où se trouvaient le malade et l'équipe médicale, renforcement des procédures de désinfection de l'appareil entre chaque transport.

Un Canadair et un Dash Q400 participent au défilé.

UN DEFILÉ APPROVISIONNÉ EN BIOCARBURANT

La France a décidé de s'engager dans la voie de la décarbonation de ses carburants, en particulier dans le secteur aéronautique.

Pour tenir cet objectif majeur, le ministère des Armées a pris des initiatives à la mesure de cette orientation énergétique.

Organisme en charge de l'achat et de la distribution des produits pétroliers du ministère, le service des essences des armées procède à l'acquisition de biocarburants à usage aéronautique. L'objectif est d'intégrer progressivement ces molécules dans les carburants fossiles utilisés par les aéronefs militaires qui représentent plus de la moitié des consommations énergétiques du ministère.

Afin de marquer cette évolution, les aéronefs français du défilé du 14 juillet 2020, dont la Patrouille de France, sont avitaillés en carburéacteur biosourcés (5% en teneur) sur les principales plateformes de regroupement en amont du défilé aérien (les bases aériennes de Villacoublay, Évreux et Creil).

LA TRADITION DU 14 JUILLET, FÊTE NATIONALE, FÊTE POPULAIRE

ANIMATION INTERMÉDIAIRE



L'animation intermédiaire met à l'honneur le 14 Juillet dans sa dimension traditionnelle.

Avec la présence de la musique de la [Légion étrangère](#), ce tableau rappelle et incarne l'imaginaire traditionnellement associé aux cérémonies militaires du 14 Juillet depuis de nombreuses années. Il s'agit d'un tableau musical d'une dizaine de minutes au cours duquel les légionnaires célèbrent la fête nationale et populaire par le répertoire interprété.

MUSIQUE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de l'opération Résilience, ces légionnaires ont participé, en mai, à la distribution de plus de 50 000 masques au profit de la population d'Aubagne.

Lieu d'implantation :
Aubagne (Bouches-du-Rhône).

Effectif total :
57.

Date de création :
1841.

Devise :
« Honneur et Fidélité ».

Missions :
La Musique de la Légion étrangère (MLE) contribue au rayonnement de la Légion, en France comme à l'étranger. Veillant au maintien de ses traditions, elle se produit partout dans le monde lors de cérémonies militaires, de spectacles en salle de concert ou de festivals.

La MLE est aujourd'hui la seule musique de la Légion. Ses différents régiments n'ont conservé que des clairons pour assurer les sonneries réglementaires qui rythment la journée des légionnaires.

En formation de défilé, la Légion étrangère a la particularité de défilier à la cadence de 88 pas à la minute (contre 120 pas à la minute dans le reste des armées françaises). Cette particularité lui vaut traditionnellement de clore le défilé des troupes à pied les 14 Juillet.

Les légionnaires de la Musique de la Légion étrangère sont avant tout des combattants. À ce titre, ils ont régulièrement engagés pour partir en opération extérieure ou pour renforcer des régiments de la Légion.

LE DÉFILÉ DES HÉLICOPTÈRES



La deuxième partie du défilé aérien rassemble 18 hélicoptères dont le vol emprunte l'axe La Défense - place de l'Étoile - place de la Concorde.

Il est articulé en quatre tableaux successifs.

• Engagement dans la lutte contre la COVID-19

Lors de l'opération Résilience, trois Caracal de l'Escadron d'hélicoptères (EH) 1/67 « Pyrénées » ont été mobilisés sur le plot avancé de la BA 107 de Villacoublay du 1^{er} au 7 avril, afin de désengorger les hôpitaux parisiens. Ils ont permis l'aérotransport de 18 patients en 9 rotations. Le Caracal possède notamment la capacité, unique en Europe, d'être ravitaillé en vol de jour comme de nuit. Il dispose ainsi d'une allonge et d'une autonomie qui lui permettent d'effectuer des missions polyvalentes dans la profondeur, sur le territoire national et en opérations extérieures.

Durant la crise sanitaire liée à la COVID 19, les hélicoptères EC145 de la sécurité civile ont réalisé des transferts de malades. À la mi-juin, ils ont effectué plus de 280 missions et transporté plus de 240 patients. Des adaptations ont été nécessaires pour ces vols : une tenue de protection pour l'équipage, la pose d'une séparation physique transparente entre le poste de pilotage et la cellule où se trouvait le malade et l'équipe médicale, un renforcement et une modification des procédures de désinfection de l'appareil entre chaque transport.

Les hélicoptères du Commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale (CFAGN) ont participé à l'application des mesures de confinement et aux évacuations sanitaires sur le territoire national et ultramarin. Les hélicoptères du CFAGN accomplissent un ensemble très large de missions : surveillance, intervention, recherches opérationnelles, police judiciaire et soutien à la population. 56 hélicoptères composent les forces aériennes de la gendarmerie nationale, répartis en métropole et en outre-mer.

Dans le cadre de l'opération Résilience, l'Aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) a transféré 48 patients dans l'Est de la France et 17 patients dans les Antilles. Elle a également accompli des missions logistiques. Ces interventions extrêmement réactives ont été rendues possibles grâce à l'implication du groupement aéromobilité de la section technique de l'armée de Terre. Ce module illustre l'implication au profit direct de la population française, une mission constante de l'ALAT. Elle participe chaque été à la mission Héphaïstos de lutte contre les feux de forêt et intervient régulièrement en cas de catastrophes naturelles.

Un Caracal, un EC145, 1 EC135 et 1 EC145, et trois Caïman participent au défilé.

LE DÉFILÉ DES HÉLICOPTÈRES



• Protection du territoire national

Engagés de façon permanente dans la mission de protection du territoire national et en opérations extérieures, les hélicoptères de l'armée de l'Air sont des atouts essentiels pour la conduite des opérations. Véritables acteurs de la police du ciel, les deux Fennec de l'EH 3/67 « Parisis » illustrent la capacité de ces voitures tournantes à réaliser des Mesures actives de sûreté aérienne (MASA), dans le cadre de la protection du territoire national.

Sur plusieurs plots de Permanence opérationnelle (PO), les Fennec sont en alerte, sous les ordres du Centre national des opérations aériennes (CNOA) de Lyon Mont-Verdun. Ils se tiennent prêts à intervenir pour intercepter tout aéronef lent qui présenterait un risque, qui ne respecterait pas les règles de circulation aérienne ou qui nécessiterait une assistance.

Deux Fennec participent au défilé.

• Combat aéromaritime et sauvegarde maritime

La Marine nationale présente trois de ses hélicoptères de combat aéromaritime, de défense maritime du territoire et de soutien au Groupe aéronaval. Ces appareils opèrent au-dessus des mers depuis les bâtiments ou les bases aéronautiques navales en métropole et en outre-mer. Leurs capacités sont variées et complémentaires : le Caïman marine de la Flottille 33F est polyvalent et spécialisé dans la lutte anti sous-

marine ; le Panther de la Flottille 36F est particulièrement performant dans la lutte antisurface ; le Dauphin Pedro de la Flottille 35F accompagne les manœuvres d'aviation du porte-avions *Charles de Gaulle*, de contre-terrorisme maritime, de sauvetage en mer, de surveillance maritime et de lutte contre les trafics ou les pollutions.

Un Caïman marine, un Panther et un Dauphin participent au défilé.

• Combat aéroterrestre

Composé d'un sous groupement aéromobile « Attaque » (deux Tigre et une Gazelle) et d'un sous groupement aéromobile « Assaut » (un Caïman et deux Cougar), ce second module illustre la participation permanente de l'ALAT à l'opération Barkhane de lutte contre le terrorisme.

Les sous-groupements aéromobiles « Attaque » et « Assaut » sont composés d'hélicoptères provenant des trois régiments d'hélicoptères de combat. Ces régiments mobiles et projetables réalisent des missions offensives, défensives et de sécurisation. L'engagement d'hélicoptères de combat dans une opération terrestre apporte un avantage psychologique en provoquant l'incertitude et la surprise chez l'ennemi.

Une Gazelle, deux Tigre, un Caïman et deux Cougar participent au défilé.

SOMMAIRE DES TROUPES À PIED

RÉGIMENT DE CAVALERIE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE	25
1 ^{ER} RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE	26
ÉCOLE POLYTECHNIQUE	27
ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE	28
ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR	29
ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES	30
ÉCOLE NAVALE	31
ÉCOLE DE L'AIR	32
ÉCOLE DES COMMISSAIRES DES ARMÉES	33
ÉCOLE DES FOURRIERS DE QUERQUEVILLE	34
ÉLÈVES PRATICIENS DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES	35
ÉCOLE DU PERSONNEL PARAMÉDICAL DES ARMÉES	36
ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE	37
ÉCOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE	38
MUSIQUE DES TROUPES DE MARINE	39
ÉCOLE DE MAISTRANCE	40
ÉCOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE DE L'AIR	41
ÉCOLE DES MOUSSES	42
2 ^È RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE	43
GENDARMERIE NATIONALE	44
2 ^È RÉGIMENT DE DRAGONS	46
RÉGIMENT MÉDICAL	47
511 ^È RÉGIMENT DU TRAIN	48
24 ^È RÉGIMENT D'INFANTERIE	49
BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE	50
PORTE-AVIONS CHARLES DE GAULLE	51
PORTE-HÉLIICOPTÈRES AMPHIBIE <i>DIXMUDE</i>	52
MUSIQUE DE LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS	53
BASE AÉRIENNE 702 AVORD	54
POMPIERS DE L'AIR	55
COMMISSARIAT DES ARMÉES	56
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE POLICE	57
ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DE PERIGUEUX	58
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS	59
BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE	60
BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS	61
ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE	62
DOUANE FRANÇAISE	63
MUSIQUE DE L'AIR	64



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Le régiment de cavalerie de la Garde républicaine a été en première ligne de l'opération Résilience. Il a déployé des patrouilles sur tout le territoire métropolitain, particulièrement sur le littoral, du Pas-de-Calais à la Vendée.

Lieu d'implantation :

Paris.

Effectif total :

539.

Date de création :

1802.

Devise :

Aucune devise.

Missions :

Le régiment de cavalerie de la Garde républicaine participe aux missions de services d'honneur au profit des hautes autorités de l'État.

Force montée du ministère de l'Intérieur, le régiment de cavalerie assure quotidiennement des missions de sécurité publique à cheval sur de nombreux sites de Paris et sur différents points du territoire français.

Le binôme cavalier / cheval est employé dans des missions diversifiées : contrôle de zone, recherche de personnes, surveillance de secteurs touristiques, sécurité de grands rassemblements et services d'ordre à l'occasion d'événements majeurs (ex. : Sommet du G7).

La Garde républicaine effectue plus de 17 000 patrouilles par an.

1^{ER} RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de la crise sanitaire, des militaires du 1^{er} régiment d'infanterie de la Garde républicaine ont participé au renfort de la Gendarmerie départementale. Dans les groupements de la région de gendarmerie d'Île-de-France, ils ont sécurisé la population et participé à des contrôles de zone dans le cadre du confinement.

Lieux d'implantation :

Nanterre (Hauts-de-Seine) et Dugny (Seine-Saint-Denis).

Effectif total :

817 personnels.

Date de création :

1978.

Devise :

Aucune devise.

Missions :

Le 1^{er} régiment d'infanterie de la Garde républicaine est chargé des missions de sécurité liées au Palais de l'Élysée et au chef de l'État. Il comprend en son sein les compagnies de sécurité et d'honneur chargées de l'Élysée, la compagnie de sécurité de la Présidence de la République, l'escadron motocycliste chargée de l'escorte présidentielle et la musique de la Garde républicaine chargée du protocole musical.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

130 élèves-officiers de l'École polytechnique ont rejoint ou prolongé leur période de « formation humaine et militaire » chez les sapeurs-pompiers de Paris, dans la gendarmerie ou au sein de la Croix-Rouge. Une cinquantaine d'entre eux s'est aussi mobilisée auprès des services de réanimation d'une vingtaine d'hôpitaux d'Île-de-France. Ils y ont notamment agrégé une base de données COVID-19 au niveau national. Plus de 400 élèves polytechniciens et étudiants bachelor sont également engagés en tutorat. Avec la fermeture des établissements scolaires, cet accompagnement a été précieux pour de nombreux lycéens et enfants de militaires mobilisés. L'école s'est également engagée à travers plus d'une vingtaine d'initiatives de recherche dans la lutte contre la COVID-19, des dons de masques et de gel hydroalcoolique et la participation à la production de matériels de protection (plus de 7 000 visières).

Lieu d'implantation :

Palaiseau (Essonne).

Effectif total:

545.

Date de création :

1794.

Devise :

« Pour la Patrie, les sciences et la gloire ».

Missions :

Issue de la Révolution et du Siècle des Lumières, l'École polytechnique a fêté en 2019 ses 225 ans d'histoire. Souvent surnommée « l'X », elle est porteuse depuis ses origines d'une tradition d'excellence scientifique et d'engagement au service de l'intérêt général.

Largement internationalisée (40% du corps professoral et des étudiants sont étrangers), l'École polytechnique associe recherche, enseignement et innovation au meilleur niveau scientifique et technologique.

À travers son offre de formation, l'École polytechnique forme des décideurs à forte culture scientifique pluridisciplinaire en les exposant, à la fois, au monde de la recherche et à celui de l'entreprise. Avec ses 23 laboratoires, le centre de recherche de l'X travaille aux frontières de la connaissance sur les grands enjeux interdisciplinaires scientifiques, technologiques et sociétaux.

Son développement s'est concrétisé avec la création officielle en 2019 de l'Institut polytechnique de Paris, qui rassemble l'École polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ENSAE Paris, Télécom Paris et Télécom SudParis. L'objectif de ce champion national est de devenir une institution de sciences et technologies de rang mondial.



Lieu d'implantation :
Melun (Seine-et-Marne).

Effectif total :
370 cadres civils et militaires.
640 élèves et 1 700 stagiaires par an.
45 élèves étrangers (de 18 nationalités différentes).

Date de création :
1918.

Devise :
« Des chefs pour votre défense et votre sécurité ».

Missions :
L'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) est l'unique école de formation des cadres, cadres supérieurs et hauts dirigeants de la Gendarmerie nationale depuis un siècle.

Elle assure la formation initiale, complémentaire et continue des officiers, en les préparant aux fonctions opérationnelles et de soutien de différents niveaux. Si l'École forme les

jeunes officiers à l'exercice de leur premier commandement, elle accompagne donc aussi l'ensemble des officiers de la gendarmerie tout au long de leur carrière.

Inscrite dans la modernité, l'EOGN propose des enseignements professionnels fondés sur la pratique et les mises en situation. Elle s'appuie sur des outils numériques tels que le Centre d'entraînement et de simulation au commandement opérationnel (CESCO).

La formation militaire, tactique et professionnelle est dispensée par des officiers-professeurs. Elle est ainsi enrichie par la transmission de leur savoir-être et de leurs réflexions sur le sens de leur engagement.

Sa durée varie d'un mois pour les officiers de la réserve opérationnelle à 24 mois pour les officiers de recrutement externe et interne.

L'unité présente sur les rangs est la 126e promotion de l'EOGN. Elle porte le nom de promotion de la « Légion d'honneur ».



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Du 7 avril au 17 mai 2020, 3 cadres et 40 sous-lieutenants de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) ont été engagés, par binômes, dans l'opération Résilience. Ils ont renforcé les capacités de l'état-major de la zone de défense Ouest et tenu des postes de détachés de liaison au sein des Délégations militaires départementales (DMD). À cette occasion, les sous-lieutenants ont pu découvrir la chaîne OTIAD (organisation territoriale interarmées de défense) et la gestion de crise au niveau interministériel. Leurs principales activités ont consisté à traiter les informations, participer aux points de situation et visio-conférences, suivre le cheminement du matériel médical. Dans le département du Loir-et-Cher, ils ont également encadré des bénévoles civils et la production de protections sanitaires (opération « Une visière pour une vie »).

Lieu d'implantation :

Camp de Coëtquidan, commune de Guer (Morbihan).

Effectif total :

187 élèves :

- 146 officiers élèves français issus des classes préparatoires aux grandes écoles (officiers élèves d'active) ;
- 20 officiers élèves français recrutés sur titre (bac+5) ;
- 3 officiers élèves allemands en formation initiale en France (OEIF) ;
- 18 officiers élèves internationaux (OEI) originaires de trois continents :

Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Géorgie, Guinée Conakry, Liban, Madagascar, Mali, République de Centrafrique, Sénégal, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Vietnam.

À ces 187 élèves, viennent s'ajouter 28 officiers élèves cadets du Golfe en formation au Centre international de formation (CIF).

Date de création :

1802.

Devise :

« Ils s'instruisent pour vaincre ».

Missions :

Fondée en 1802 à Fontainebleau par Napoléon Bonaparte, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) a pour mission de former de jeunes officiers à l'art de commander et de fédérer les énergies. Les élèves officiers y développent leur personnalité, leur culture générale, leur sens des valeurs, leur aptitude au commandement et leurs compétences professionnelles.

Dispensée sur trois ans (un an pour les officiers recrutés sur titre), la formation pluridisciplinaire est à la fois militaire, académique et humaine. La dimension internationale qu'exigent les engagements opérationnels est également prise en compte. Le diplôme de Saint-Cyr confère le grade de master. Les élèves-officiers de la filière « sciences de l'ingénieur » se voient délivrer le titre d'ingénieur.

ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de l'opération Résilience, deux sous-lieutenants de l'École militaire interarmes (EMIA), ayant appartenu à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), ont mis leurs compétences et leur expérience au profit de leur ancienne unité. Ils ont servi aux côtés de leurs frères d'armes de la BSPP à la tête d'une équipe de secours et en tant que coordinateur logistique dans la lutte contre la COVID-19.

Lieu d'implantation :

Camp de Coëtquidan (Morbihan).

Effectif total :

7 cadres et 84 sous-lieutenants (70 anciens sous-officiers ab initio et 14 anciens sous-officiers issus des militaires du rang) de la promotion « USKUB ». La promotion compte 10 femmes et 10 officiers élèves internationaux issus de 10 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Niger, République Centrafricaine, Tchad, Togo).

Date de création :

1961.

Devise :

« Le travail pour loi, l'honneur comme guide ».

Missions :

Crée à Coëtquidan en 1961 par le général de Gaulle, l'École militaire interarmes (EMIA) assure la formation initiale des officiers de l'armée de Terre recrutés par la voie interne dans le corps des sous-officiers et des Engagés volontaires de l'armée de Terre (EVAT).

Elle prépare d'abord à encadrer les unités opérationnelles de l'armée de Terre, puis à assumer des responsabilités croissantes (encadrement, conception, direction) au sein de l'armée de Terre, des armées et des états-majors multinationaux.

Dispensée sur deux années, la formation pluridisciplinaire est à la fois militaire, académique et humaine. Cet enseignement permet à chaque élève de développer et consolider son sens du discernement, sa capacité à décider et son style de commandement. La dimension internationale qu'exigent les engagements opérationnels est également prise en compte.

Unique en Europe par la diversité des origines sociales et des parcours professionnels de ses jeunes officiers, l'EMIA est l'école du mérite et de la promotion interne, chère à l'armée de Terre.



Lieu d'implantation :
Lanvéoc-Poulmic (Finistère).

Effectif total :
2 000 élèves.
400 cadres (civils et militaires).

Date de création :
1830.

Devise :
« *Parere antequam prodesse* » (« Obéir avant de commander »).

Missions :
Grande école militaire de la mer, l'École navale assure la formation initiale de tous les officiers de la Marine nationale et la formation continue des marins aux spécialités nautiques (navigateur-timoneur, manoeuvrier et guetteur sémaphorique). Elle participe également à la formation des administrations de la mer (commissariat des armées, gendarmerie, affaires maritimes, douanes) et propose des formations aux étudiants civils dans les spécialités de l'ingénierie navale, de la culture maritime et du leadership.

La mission de cette école est de générer les compétences de haut niveau dont la Marine nationale a besoin. Ses bâtiments, fortement automatisés, sont mis en œuvre par des équipages optimisés qui doivent faire preuve de polyvalence. Le statut d'établissement public, sous tutelle du ministère des Armées permet à l'école de participer activement à la recherche et à des partenariats dans des domaines d'activité tournés vers la mer. L'École navale se place ainsi au centre des grands enjeux maritimes d'aujourd'hui et de demain, en garantissant à la France des marins, des décideurs et des ingénieurs aptes à relever les défis techniques, humains, maritimes et éthiques auxquels ils seront confrontés.

Chaque année, près de 2 000 élèves dont 900 officiers élèves sont formés. Pour assurer ces formations, l'École navale bénéficie d'atouts majeurs comme son institut de recherche, l'IRENav, sa chaire de cyber-défense des systèmes navals, sa chaire de résilience et leadership, son pôle de formation au commandement opérationnel, son centre de formation maritime... Toutes ces structures lui permettent de développer des compétences uniques.

**Lieu d'implantation :**

Base aérienne 701 Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Effectif total :

117 élèves. 12 élèves étrangers (Allemagne, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Tchad, Togo).

5 encadrants.

Date de création :

1935.

Devise de l'unité :

« Faire face ».

Missions de l'unité :

L'École de l'air (EA) est une école militaire et aéronautique de l'enseignement supérieur. Elle instruit tous les futurs officiers de l'armée de l'Air dans les domaines stratégiques des drones, du cyber, de l'espace et des systèmes de commandement.

L'EA assure la formation initiale des élèves officiers en s'appuyant sur :

- une formation de combattant et de chef militaire pour développer les aptitudes au commandement indispensables à la tenue d'un premier emploi en milieu opérationnel ;

- une formation académique d'expert du milieu aéronautique et spatial ;

- une formation aéronautique avec la délivrance d'un premier brevet aéronautique de vol à voile.

En janvier 2019, l'EA a opéré une mutation en devenant un « Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type Grand Établissement » (EPSCP-GE). Ce statut offre des perspectives nouvelles à cette grande école militaire.

L'École de l'air héberge également sur son site le Centre d'initiation et de formation des équipages drones (CIFED). Cette structure forme une partie des équipages de drone Reaper (pilotes à distance et opérateurs capteurs) et des télépilotes de drones légers. À la pointe de l'innovation, ces technologies sont essentielles en matière de lutte contre les groupes armés terroristes et les drones ennemis.

Le cursus master dure trois ans, le cursus licence deux ans et l'Escadrille de formation cursus courts (EFCC), de deux semaines à trois mois. Les élèves du personnel navigant effectuent également une année supplémentaire à Salon-de-Provence au Centre de formation aéronautique militaire initiale (CFAMI).



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Au cours de l'opération Résilience, l'école des commissaires des armées a détaché des élèves sur de multiples missions de soutien : dans les hôpitaux interarmées, dans les groupements de soutien, ou encore au sein des plateformes du Commissariat.

Lieu d'implantation :

Base aérienne 701, Salon de Provence (Bouches-du-Rhône).

Effectif total :

- 46 élèves commissaires - promotion « Serment de Koufra » (2019-2021) - dont 3 élèves étrangers (Côte d'Ivoire et Tchad).
- 37 élèves commissaires - promotion « Centenaire la Victoire » (2018-2020) - dont 4 élèves étrangers (Côte d'Ivoire, République centrafricaine, Tchad et Togo).
- 55 élèves commissaires officiers sous contrat.
- 900 stagiaires en formation continue (3 300 jours de formation par an).
- 28 cadres.

Date de création :

2013.

Devise :

« Former pour transformer ».

Missions :

Née en 2013 de la fusion des écoles de formation des commissaires de l'armée de Terre, de la Marine nationale et de l'armée de l'Air, l'École des commissaires des armées (ECA) forme des officiers du ministère des Armées aux fonctions d'administration générale et de soutien au profit des forces et des services. La mission des commissaires des armées consiste à offrir au soldat, au marin et à l'aviateur, en opération ou à l'entraînement, en métropole, en Outre-mer et sur tous les théâtres d'opération, toutes les prestations matérielles et financières qui lui permettent d'accomplir sa mission (alimentation, habillement, solde, etc.). Après un recrutement sur concours, la formation des commissaires des armées dure deux ans.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Au cours de l'opération Résilience, l'école des fourriers de Querqueville a détaché des élèves sur de multiples missions de soutien : dans les hôpitaux interarmées, dans les groupements de soutien, ou encore au sein des plateformes du Commissariat.

Lieu d'implantation :

Site de Querqueville, Cherbourg-en-Cotentin (Manche).

Effectif total :

- 3 600 élèves et stagiaires formés en 2019.
- 190 cadres et permanents (officiers, sous-officiers et officiers mariniers, militaires du rang et équipage, personnel civil du ministère des Armées et de la Gendarmerie nationale).

Date de création :

1912.

Devise :

« Toujours mieux » (du breton « Atao a us d'it »).

Missions :

Depuis 2002, École des fourriers de Querqueville (EFQ) est l'unique centre de formation des spécialistes, non officiers des armées et de la gendarmerie, pour l'administration, les achats, la comptabilité, les finances, les ressources humaines et la restauration. Elle dispense des formations, d'une durée de 3 jours à 3 mois, pour renforcer les compétences techniques et professionnelles des élèves. Les cadres de l'école participent régulièrement au soutien des forces en opérations extérieures (Chammal, Barkhane) et en missions intérieures (Sentinelle, Harpie).



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de la mobilisation du Service de santé des armées (SSA), les élèves praticiens des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB) et les internes de l'École Val-de-Grâce (EVDG) ont été engagés dans la lutte contre l'épidémie. Selon leurs niveaux d'études, ils ont renforcé les structures du SSA partout où leur soutien était nécessaire. Les élèves des EMSLB ont ainsi été mis à disposition là où les besoins humains étaient les plus importants. Quant aux internes des hôpitaux d'instruction des armées, ils sont de facto intégrés au sein des équipes hospitalières dans lesquelles ils sont en stage.

Lieux d'implantation :

Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB) à Lyon-Bron (Rhône).

École du Val-de-Grâce (EVDG) (Paris).

Effectif total :

EMSLB : 878 élèves et 104 personnels d'encadrement.

EVDG : 675 internes et assistants (dont 9 étrangers) et 196 personnels d'encadrement.

Dates de création :

2018 pour les EMSLB.

2005 pour l'EVDG.

Devise :

« Pour la patrie et l'humanité ».

Missions :

Les élèves des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB) suivent un double cursus de formation, universitaire et militaire, pour les préparer à l'exercice de leur futur métier. Les écoles leur apportent un soutien pédagogique et assurent l'enseignement complémentaire médico-militaire spécifique à leur affectation. 80 % d'entre eux seront envoyés en opérations extérieures dans les deux ans qui suivent la fin de leurs études.

L'École Val-de-Grâce (EVDG) fédère l'ensemble de l'enseignement du personnel employé par le SSA : praticiens, militaires infirmiers, techniciens des hôpitaux des armées. Elle assure, d'une part, la formation initiale des internes des hôpitaux des armées. Elle prend en charge, d'autre part, l'enseignement complémentaire spécifique à la pratique au sein des trois armées pour les médecins, les pharmaciens, les vétérinaires et les commissaires des armées servant au sein du SSA.

Après six années passées à l'École de santé des armées (ESA), la formation dure encore trois ans pour les internes de médecine générale ou six ans pour les internes de médecine spécialisée.

ÉCOLE DU PERSONNEL PARAMÉDICAL DES ARMÉES



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de la mobilisation du Service de santé des armées (SSA), les élèves infirmiers et aides-soignants de l'École du personnel paramédical des armées (EPPA) ont été déployés. Encadrés par les professionnels du SSA, 170 élèves infirmiers et 4 élèves aides-soignants, soit 73% de l'EPPA, ont renforcé les Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) et l'Élément militaire de réanimation (EMR-SSA). Il s'agissait de leur première mission opérationnelle.

Lieu d'implantation :
Lyon-Bron (Rhône).

Effectif total :
240 élèves infirmiers.
4 élèves aides-soignants.

Date de création :
1990.

Devise :
« *Usque ad summum* » (« Jusqu'au sommet »).

Missions :
L'École du personnel paramédical des armées (EPPA) est la seule école militaire chargée de la formation des futurs infirmiers et aides-soignants des armées. Elle fait partie des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB), créées à Bron le 1^{er} septembre 2018.

Afin de se préparer au mode d'exercice spécifique aux armées, les futurs infirmiers suivent simultanément un cursus universitaire, pour préparer au Diplôme d'État d'infirmier (DEI), et un cursus militaire, pour acquérir des connaissances et compétences multiples. Parmi ces dernières, figurent notamment le commandement d'équipes pluri-professionnelles et l'exercice des prérogatives d'un sous-officier.

Les élèves aides-soignants suivent le cursus des instituts de formation d'aide-soignant lyonnais et quittent l'EPPA en juillet. Avant de rejoindre leur affectation, ils poursuivent leur formation médico-militaire et leur acculturation à l'armée durant l'automne. Au cours de leur carrière, ils seront projetés sur tous les théâtres d'opération, au plus près des combats, pour prendre en charge les blessés de guerre, en binôme avec un médecin militaire.

ÉCOLE DE GENDARMERIE DE TULLE



Lieu d'implantation :
Tulle (Corrèze).

Effectif total :
230 cadres civils et militaires. 1 080 élèves.

Date de création :
1983.

Devise :
« Ne pas subir ».

Missions :
L'école de gendarmerie de Tulle dispense la formation initiale des gendarmes et des gendarmes adjoints volontaires en préparant les élèves aux exigences de la condition militaire et en dispensant toutes les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier dédié à la protection des personnes et des biens.

Prenant en compte la spécificité de la gendarmerie, à la fois force militaire et force de police, la formation initiale vise à développer chez les élèves le sentiment d'appartenance à

une communauté militaire empreinte de valeurs, telles que la disponibilité, la rusticité et le sens du service public. Une attention particulière est portée à l'acquisition du goût de l'effort, par un entraînement physique assidu permettant au futur gendarme d'assurer ses missions dans les conditions les plus difficiles en France et à l'étranger.

Sont associées aux enseignements théoriques des mises en situation où l'élève met en application l'ensemble des enseignements professionnels reçus (police judiciaire, police de la route, intervention professionnelle, etc.). Par ces exercices, il acquiert les réflexes et développe l'intelligence et le discernement nécessaires pour appréhender les situations auxquelles il sera confronté.

À l'issue de leur scolarité, les sous-officiers de gendarmerie sont affectés au sein d'une unité opérationnelle de la gendarmerie départementale, de la gendarmerie mobile ou de la Garde républicaine. La formation initiale dure de 6 à 9 mois pour les gendarmes et de 6 à 13 semaines pour les gendarmes adjoints volontaires. La formation initiale dure de 6 à 9 mois pour les gendarmes et de 6 à 13 semaines pour les gendarmes adjoints volontaires.

**Lieu d'implantation :**

Saint-Maixent-L'École (Deux-Sèvres).

Effectif total :

560 personnes cadres. 1 300 stagiaires présents quotidiennement. 5 000 élèves formés par an.

Date de création :

1963.

Devise :

« S'élever par l'effort ».

Missions :

Créée en 1963, l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) est la maison-mère des sous-officiers de l'armée de Terre. Elle a formé plus de 130 000 sous-officiers depuis sa création et accueille en moyenne plus de 5 000 élèves par an.

La principale mission de l'ENSOA est de former les jeunes chefs de contact dont l'armée de Terre a besoin, au profit de l'armée d'active comme des réserves. École de la rigueur et du commandement, elle forme des jeunes de 18 à 30 ans à devenir des chefs aptes à commander, instruire et éduquer des groupes de 10 à 30 subordonnés environ.

La formation dure 8 mois pour les Élèves volontaires sous-officiers (EVSO), issus d'un recrutement « direct », et 4 mois pour les Élèves sous-officiers (ESO), issus d'un recrutement « semi-direct », c'est-à-dire provenant d'un corps de troupe. Y sont dispensées :

- la formation générale de 1er niveau (FG1), qui a pour but de faire acquérir au futur sous-officier, un comportement se traduisant par une aptitude à commander, instruire et éduquer un groupe d'une dizaine d'hommes ;
- la formation générale de 2e niveau (FG2), au cours de laquelle un stage de perfectionnement de trois semaines donne à chaque sous-officier les connaissances théoriques, les méthodes de réflexion et les outils d'aide à la décision nécessaires pour remplir les fonctions de chef d'une trentaine d'hommes.

MUSIQUE DES TROUPES DE MARINE



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Musique des troupes de Marine a réalisé et diffusé plusieurs enregistrements musicaux sous différentes formes. Pendant le confinement, ils ont publié plusieurs vidéos de leurs musiques sur les réseaux et poursuivent actuellement en jouant toutes les semaines notamment dans les maisons de retraite.

Lieu d'implantation :
Versailles (Yvelines).

Effectif :
60.

Date de création :
1945.

Devise :
Aucune devise.

Missions :

La Musique des troupes de Marine contribue au rayonnement de l'armée de Terre. Veillant au maintien de ses traditions, elle se produit partout en France et à l'étranger lors de cérémonies militaires, de commémorations, de concerts ou d'aubades.

Créée en 1945 à Rochefort, la Musique des troupes de Marine a changé plusieurs fois d'appellation dans son histoire. Elle est désormais stationnée à Versailles, au camp de Satory.

**Lieux d'implantation :**

Brest (Finistère) et Saint-Mandrier (Var).

Effectif total :

1 100 élèves.

63 militaires pour l'encadrement.

21 professeurs détachés de l'Éducation nationale pour l'enseignement académique.

Date de création :

1933.

Devise :

« Honneur, Patrie, Valeur et Discipline » (devise de la Marine nationale).

Missions :

Crée en 1933, l'École de maistrance assure la formation initiale des officiers mariniers (sous-officiers) de la Marine nationale. Elle peut former plus de 1 100 jeunes par an, âgés de 17 à 30 ans et, au minimum, titulaires du baccalauréat. Cette école permet aux jeunes d'acquérir les compétences et le savoir-être indispensable aux fonctions d'encadrement.

Au cœur des équipages, entre les officiers et les matelots, les officiers mariniers assument des responsabilités de cadres de contact.

D'une durée de 4 mois, la formation a pour objectif d'enseigner un savoir-être, d'inculquer un esprit d'équipage, et de développer le sens des responsabilités. L'École de maistrance prépare aussi les jeunes recrues à leur école de spécialité (26 spécialités différentes dont celles d'atomicien, d'opérateur cyber et d'opérateur avionique). Au cours de leur carrière, ils pourront aller jusqu'au « Brevet de maîtrise » (équivalent à un niveau licence), voire intégrer un cursus officier.

Pour développer l'esprit d'équipage cher à la Marine, les trois sessions accueillies chaque année sont regroupées au sein d'une seule promotion annuelle. Le nom de baptême choisi par la promotion 2020 est celui du premier-maître Alain Bertoncello. Après son entrée au sein des commandos marine, le premier maître Bertoncello a participé à des missions de défense des intérêts maritimes français et à plusieurs opérations extérieures. Dans la nuit du 9 au 10 mai 2019, le premiermaître Alain Bertoncello a trouvé la mort lors d'une mission qui a permis de libérer 4 otages au Burkina Faso.

ÉCOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE DE L'AIR



Lieu d'implantation :
Rochefort-Saint-Agnant (Charente-Maritime).

Effectif total :
6 000.

Date de création :
1933.

Devise :
« S'armer pour le futur ».

Missions :
Reconnue comme pôle d'excellence dans son domaine, l'École de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air (EFSOAA) est responsable de l'instruction militaire de tous les sous-officiers de cette armée.

L'EFSOAA forme chaque année plus de 6 000 élèves et stagiaires, en matière de maintenance aéronautique et d'appui à la manœuvre aérienne. Elle fournit ainsi aux forces des spécialistes adaptés aux différents besoins, à chaque phase de leur carrière.

Référence interarmées en matière de préparation aux métiers de la maintenance aéronautique, l'EFSOAA forme également l'intégralité des mécaniciens aéronautiques de l'armée de l'Air, de l'aéronautique navale de la Marine nationale, de l'aviation légère de l'armée de Terre et des forces aériennes de la Gendarmerie nationale.

À l'issue de quatre mois de formation militaire initiale, les élèves s'orientent vers des écoles de spécialisation professionnelle, en interarmées ou au sein de l'armée de l'Air, selon leur spécialité.

La formation militaire initiale dure 4 mois et la formation professionnelle entre 12 et 41 semaines, selon les spécialités.

ÉCOLE DES MOUSSES

**Lieux d'implantation :**

Brest (Finistère) et Cherbourg (Manche).

Effectif total :

220 élèves par an.

19 militaires pour l'encadrement.

15 professeurs détachés de l'Éducation nationale pour l'enseignement académique.

Date de création :

1856.

Devise :

« Mousse, sois toujours vaillant et loyal ».

Missions :

Rouverte en 2009 dans le cadre du plan « Égalité des chances », l'École des mousses a pour mission de former des adolescents de 16 à 18 ans, sans condition de diplôme, qui veulent s'engager tôt dans la Marine. Grâce à des méthodes adaptées, elle les prépare à devenir des opérateurs de qualité.

L'École assure la formation initiale militaire, maritime et académique des élèves. Dans des classes aux effectifs réduits, ils apprennent un savoir-être de marin militaire, se mettent à niveau dans les matières académiques et acquièrent une condition physique de très bon niveau. Les moteurs de la pédagogie à l'École des mousses sont l'esprit d'équipage et la mise en application immédiate des notions théoriques.

Au terme de cette formation et sous condition d'obtention du brevet mousse, les élèves peuvent s'engager pour quatre ans comme quartiers-maîtres de la flotte. Ils rejoignent alors une unité opérationnelle et sont intégrés à un équipage.

Depuis la réouverture de l'école en 2009, près de 2 000 mousses ont rejoint la Marine nationale comme matelots. 191 sont d'ores et déjà devenus officiers-mariniers (équivalent de sous-officiers) et les premiers sont devenus officiers-mariniers supérieurs (la plus haute catégorie du grade de sous-officiers), grâce à l'obtention de leur brevet supérieur.

L'École des mousses a mis en place un projet pédagogique original et très efficace qui permet à des adolescents, aux parcours de vie parfois accidentés, de reprendre confiance en eux et de s'épanouir au service de la Nation.

2^È RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de la crise sanitaire, des militaires du 2^È régiment d'infanterie de la Garde républicaine ont participé au renfort de la Gendarmerie départementale. Dans les groupements de la région de Gendarmerie d'Île-de-France, ils ont sécurisé la population et participé à des contrôles de zone dans le cadre du confinement.

Lieu d'implantation :

Paris.

Effectif total :

1 068.

Date de création :

1978.

Devise :

Aucune devise.

Missions :

Seule force armée habilitée à pénétrer dans les enceintes parlementaires, le 2^È régiment d'infanterie de la Garde républicaine assure la protection du Parlement et de plusieurs palais nationaux.

Il se compose de 4 Compagnies de sécurité et d'honneur (CSH), d'une Compagnie de sécurité des palais nationaux (CSPN) et d'une Compagnie de sécurité de l'hôtel Matignon (CSHM).

En cas de menace particulière ou lors des visites d'État, les pelotons d'intervention, les équipes cynotechniques, les tireurs d'élite et la section « Protection Appui Drones » viennent renforcer le dispositif permanent. Les militaires du 2^È régiment d'infanterie interviennent aussi au profit de la Gendarmerie départementale lors d'opérations judiciaires ou au profit de la préfecture de police de Paris.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le contexte de crise sanitaire, la Gendarmerie nationale s'est engagée auprès de la population pour la rassurer et la protéger. Son action s'est organisée, dans le cadre de l'opération #RépondrePrésent :

- accompagner les plus fragiles et les plus exposés (seniors, victimes de violences intrafamiliales, etc.) ;
- accompagner le grand public (accueil, écoute, orientation, conseils de prévention, sécurisation des bureaux de poste, etc.) ;
- accompagner les acteurs économiques (surveillance des établissements vacants, des outils de production et de la matière première, etc.) ;
- accompagner les enfants, les particuliers et les entreprises dans le cyber-espace (prévention contre la cybercriminalité) ;
- lutter contre les escroqueries et les ventes illégales de médicaments liés à la COVID-19.

Noms des unités composant le bloc :

Ce bloc est composé de gendarmes provenant de différentes unités : gendarmerie départementale ; gendarmerie mobile ; réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale ; gendarmerie maritime ; gendarmerie de l'air ; gendarmerie des transports aériens ; Garde républicaine.

Lieux d'implantation :

Les unités composant ce bloc sont implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

Effectifs totaux :

Gendarmerie départementale : 59 000.

Gendarmerie mobile : 14 000.

Réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale : 30 000 réservistes.

Gendarmerie maritime : 1 157 militaires d'active, dont 300 personnels embarqués, et 350 réservistes.

Gendarmerie de l'air : 784 militaires d'active et 172 réservistes.

Gendarmerie des transports aériens : 1 047.

Garde républicaine : 3 000.

Dates de création :

Gendarmerie départementale : 1791.

Gendarmerie mobile : 1921.

Gendarmerie maritime : 1970

Gendarmerie de l'air : 1943.

Gendarmerie des transports aériens : 1953.

Garde républicaine : 1802.

Devises :

Gendarmerie départementale : « Honneur et patrie ».

Gendarmerie mobile : « Valeur et discipline ».

Commandement des réserves de la gendarmerie nationale : « Forts de nos réservistes ».

Gendarmerie maritime : « Gendarme par vocation, marin par passion ».

Gendarmerie de l'air : « Unis pour faire face ».

Gendarmerie des transports aériens : aucune devise.

Garde républicaine : aucune devise.

Missions :

Investie d'une mission de sécurité et de paix publiques, la Gendarmerie nationale emploie ses forces à assurer la continuité de l'action de l'État, quelles que soient les circonstances (paix, crise ou guerre) et quel que soit son domaine :

- la Gendarmerie départementale a pour missions prioritaires de rassurer, protéger, enquêter et interroger dans les territoires ;
- la Gendarmerie mobile a pour fonctions principales le maintien de l'ordre et le soutien de l'action des forces territoriales ;
- la Garde républicaine assure la sécurité des palais nationaux et participe activement à la sécurité publique, à Paris et en province ;
- la réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale renforce au quotidien l'action des unités d'active ;
- la Gendarmerie maritime concourt à la protection de l'environnement, à la sécurité des pêches et de la navigation, à la lutte contre les trafics, et à la sûreté des grands ports ;
- la Gendarmerie de l'air participe à la sécurité des personnels, des matériels et des infrastructures de l'armée de l'Air en France comme à l'étranger ;
- la Gendarmerie des transports aériens concourt à la sûreté de l'aviation civile. Elle lutte également contre la menace terroriste, le crime organisé et le trafic de stupéfiants dans ses zones de compétence.



La Gendarmerie maritime est un acteur majeur de la posture permanente de sauvegarde maritime. Présente dans les installations militaires de la Marine nationale, elle y assure des missions de protection et de sécurité. La gendarmerie maritime concourt ainsi à la protection de l'environnement et des ressources halieutiques, et à la sécurité des pêches et de la navigation de plaisance.

La Gendarmerie de l'air participe à la sécurité des personnels, des matériels et des infrastructures de l'armée de l'Air en France comme à l'étranger.

La Gendarmerie des transports aériens concourt à la sûreté et la sécurité de l'aviation civile. Elle a également les missions de police aéronautique. À ce titre, elle lutte contre la menace terroriste, le crime organisé et le trafic de stupéfiants dans ses zones de compétence.

La Garde républicaine est chargée de la protection des palais nationaux. Impliqués dans la lutte contre le terrorisme, les pelotons d'intervention de la garde républicaine défendent ces hauts lieux en cas d'attaque. Son régiment de cavalerie exerce des missions de sécurité publique en effectuant des patrouilles. Les motocyclistes sont chargés de la grande escorte présidentielle.

La réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale fait partie de la garde nationale et renforce au quotidien l'action des unités d'active. Avec 75 % de ses membres issus de la société civile, elle est un témoignage vivant du lien armée-Nation.

2^E RÉGIMENT DE DRAGONS



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de l'opération Résilience, le 2^e Régiment de dragons (2^e RD) a assuré la désinfection d'infrastructures et de moyens de transport militaires ayant servi à acheminer des patients atteints de la COVID-19. Il a ainsi été envoyé en métropole, en outre-mer et sur les théâtres extérieurs, où il poursuit aujourd'hui ses missions. Au total, le régiment a déployé plus de 300 spécialistes dans le cadre de Résilience. Près de 500 opérations de désinfection et de formation ont été réalisées en l'espace de 3 mois.

Lieu d'implantation :

Fontevraud-L'Abbaye (Maine-et-Loire).

Effectif total :

900.

Date de création :

1635.

Devise :

« *Da Materiam Splendescam* » (« Donnez m'en l'opportunité et je resplendirai »).

Missions :

Créé en 1635, le 2^e Régiment de dragons (2^e RD) est le plus ancien régiment de cavalerie. Son étendard est le seul des armées françaises à être décoré de la médaille des évadés. Depuis 1997, il est basé à Fontevraud.

Le 2^e RD est l'unique régiment de l'armée de Terre organisé pour faire face aux menaces Nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC). Appelé à mettre sur pied des modules de défense NRBC, il peut intervenir en appui des forces terrestres engagées dans une opération extérieure ou sur le territoire national en renfort de la sécurité civile.

Ses missions sont ainsi de quatre ordres :

- appuyer les forces armées sur les théâtres d'opérations contre les menaces et risques NRBC ;
- participer à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive ;
- contribuer à la protection des populations civiles, y compris sur le territoire national ;
- participer aux missions de sécurité en métropole et outre-mer.

RÉGIMENT MÉDICAL



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Régiment médical (RMED) a contribué au déploiement de l'Elément militaire de réanimation (EMR-SSA) à Mulhouse et du Module militaire de réanimation (MMR) à Mayotte. Il a également apporté un renfort aux Hôpitaux d'instruction des armées (HIA), aux Établissement de ravitaillement sanitaire (ERSA) de Marseille et de Vitry, au Centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Il a enfin participé au transport logistique de l'opération Résilience.

Lieu d'implantation :
La Valbonne (Ain).

Effectif total :
2007.

Date de création :
2011.

Devise :
« L'excellence pour sauver ».

Missions :
La mission du Régiment médical (RMED) est d'appuyer l'intégration du Service de santé des Armées (SSA) aux opérations aéroterrestres de l'armée de Terre. Dans ce cadre, il déploie, participe à la mise en œuvre, arme et protège les Unités médicales opérationnelles (UMO) avec des militaires entraînés et aguerris.

Les auxiliaires sanitaires du RMED sont en mesure de remplir leur mission de soldat de l'armée de Terre (mission de protection par exemple), de dispenser des soins au sein d'UMO ou de transporter les blessés.

Le RMED est régulièrement engagé sur les théâtres d'opérations extérieures. Le régiment a notamment été employé en 2014-2015 pour l'opération Tamarin (Guinée Conakry), afin de conceptualiser, déployer et mettre en œuvre le Centre de traitement des soignants (CTS) contre Ebola.

L'auxiliaire sanitaire du RMED s'entraîne dans ses domaines de spécialité comme le secourisme civil, et le sauvetage au combat. Il est également formé aux risques Nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) et aux interventions en milieux montagnard et amphibie.

511^È RÉGIMENT DU TRAIN



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

51 militaires du 511^È régiment du train (511e RT) ont participé à l'opération Résilience sous diverses formes :
• renfort de l'Agence régionale de santé à Dijon ;
• transport de matériel à Lyon, Metz et Dijon ;
• démontage de l'Elément médical de réanimation (EMR-SSA) à Mulhouse ;
• envoi de masques à la population de Dôle.

Lieu d'implantation :

Auxonne (Côte-d'Or).

Effectif total :

929.

Date de création :

1944.

Devise :

« Passe toujours ».

Missions :

Comme tous les régiments du train, le 511^È Régiment du train (511e RT) a pour mission d'appuyer les mouvements d'une force, de participer à la chaîne des soutiens interarmées et de mettre en œuvre, le cas échéant, un Centre de regroupement et d'évacuation de ressortissants (CRER). Il peut contribuer, en outre, aux plans d'aide aux services publics. Le 511e RT soutient spécifiquement la 27^È brigade d'infanterie de montagne.

Le régiment est actuellement engagé dans un cycle d'actions liées aux opérations extérieures. Il a notamment armé l'état-major du Groupement tactique désert logistique (GTDL) de l'opération Barkhane au premier semestre 2020.

24^E RÉGIMENT D'INFANTERIE



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Durant la crise sanitaire, le 24^e Régiment d'infanterie (24^e RI) a participé à l'opération Résilience dans 3 hôpitaux parisiens de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), durant 1 mois. Ils ont à la fois rempli des missions au profit des soignants (préparation de kits sanitaires) et de logistique au profit des hôpitaux (aide à la manutention).

Lieux d'implantation :

Vincennes (Val-de-Marne) et Versailles (Yvelines).

Effectif total :

701.

Date de création :

1775.

Devise :

« Sans Égal ».

Missions :

Le 24^e Régiment d'infanterie (24^e RI) est spécialisé dans la protection du territoire national, la défense de points sensibles et le contrôle de zone. Seul régiment de réserve de l'armée de Terre, il est constitué à 97% de réservistes opérationnels.

Ce régiment s'entraîne avec les unités d'active lors des grands exercices de l'armée de Terre, comme le rendez-vous annuel des lieutenants des écoles d'application ou l'exercice Baccarat de la 4^e brigade d'aérocombat. Il a été plusieurs fois engagé, au cours de l'année écoulée, pour la protection du territoire (opération Sentinelle) et la lutte contre la COVID-19 (opération Résilience). Son prochain engagement le conduira, pour de courtes missions, à l'étranger.

BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dès fin janvier 2020, le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) a participé au rapatriement des ressortissants français depuis Wuhan. Son savoir-faire nucléaire radiologique biologique et chimique a servi la création d'une Équipe opérationnelle spécialisée avec laquelle il a pu détecter des traces de COVID-19 dans l'environnement. Cet outil novateur a permis de contrôler les installations prioritaires (centres opérationnels) et équipements stratégiques (porte-avions *Charles de Gaulle*). De mars à mai, les marins-pompiers ont assuré un module d'accueil paramédical devant l'IHU Méditerranée où plus de 23 600 personnes ont été reçues. Le BMPM a aussi été engagé dans l'opération Résilience pour des évacuations sanitaires dans le Grand-Est et en Corse (notamment sur le porte-hélicoptères amphibie *Tonnerre*). À la demande de l'Agence régionale de santé l'unité a réalisé des contrôles sanitaires à bord de navires dans le grand port maritime de Marseille et dans les EHPAD de la ville.

Lieu d'implantation :

Marseille (Bouches-du-Rhône).

Effectif total :

2 500.

Date de création :

1939.

Devise :

« *S'il y a des vies qui vous sont chères, pour nous elles le sont toutes* ».

Missions :

Unité de la Marine nationale, le Bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) compte 2 500 hommes et femmes. Chaque année, il assure en moyenne plus de 125 000 interventions, un record national. Le BMPM lutte contre la quasi-totalité des risques recensés par la sécurité civile à Marseille. En plus du risque courant (feu urbain et secours à personnes), il lutte contre les risques technologiques, les feux de forêt et de navire.

Le BMPM assure l'ossature de la Capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires en mer et dans les ports (CAPINAV). L'unité peut ainsi projeter en France et en Europe, en 2 heures, une force de 40 marins-pompiers aérocordables et autonomes en matériel.

**Lieu d'implantation :**

Toulon (Var).

Effectif total :

1212.

Date d'entrée au service actif :

2001.

Devise :

« Être inerte, c'est être battu », citation du général de Gaulle.

Missions :

Vecteur essentiel de la puissance de la France, [le porte-avions Charles de Gaulle](#) constitue la pièce centrale du groupe aéronaval composé du groupe aérien embarqué, d'une escorte de frégates, de ravitailleurs et d'un sous-marin nucléaire d'attaque.

Le groupe aéronaval assure les cinq fonctions opérationnelles des armées : la dissuasion nucléaire, la prévention, la projection, la protection et la connaissance-anticipation. Doté d'une propulsion nucléaire, le *Charles de Gaulle* dispose d'une autonomie considérable. Véritable base aérienne en mer, il est capable de se déplacer de 1 000 kilomètres par jour, pendant plusieurs mois, et peut catapulter un avion de chasse toutes les 30 secondes. Par sa capacité de projection aérienne et sa souplesse d'emploi, il est un outil majeur de la politique de défense de la France.

Depuis 2001, le porte-avions *Charles de Gaulle* a été engagé dans la plupart des conflits internationaux auxquels la France a participé : opérations au-dessus de l'Afghanistan à partir de 2001, en Libye en 2011 et, depuis 2015, plusieurs missions de lutte contre Daech au Levant depuis la Méditerranée orientale ou le golfe arabo-persique. Les dernières opérations du *Charles de Gaulle* contre Daech ont été réalisées dans le cadre des missions Clemenceau en 2019 et Foch en 2020.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Début avril 2020, dans le cadre de l'opération Résilience, le porte-hélicoptères amphibie (PHA) *Dixmude* a mis le cap sur la zone Antilles-Guyane afin de renforcer la capacité des autorités locales et apporter un soutien aux populations dans les domaines sanitaires, logistiques et de la protection. Il assure sur zone un large panel de missions : transport de troupes, transport logistique intra-zonal, évacuations médicales (avec mise en œuvre de moyens héliportés de l'armée de Terre et de la Sécurité civile) et reconnaissance de sites amphibie.

Lieu d'implantation :

Toulon (Var).

Effectif total :

202.

Date d'entrée au service actif :

2012.

Devise :

« Sacrifiez-vous, tenez » (citation de l'amiral Ronac'h).

Missions :

Admis au service actif en 2012, le porte-hélicoptères amphibie (PHA) *Dixmude* est un bâtiment polyvalent de la Marine nationale.

Ses capacités variées lui permettent d'assumer quatre fonctions principales :

- bâtiment amphibie : il peut accueillir et projeter, depuis la mer vers la terre, jusqu'à 450 hommes d'infanterie avec leurs équipements, munitions et véhicules blindés. Il peut mettre en œuvre quatre chalands de transport de matériel ou 2 engins de débarquement amphibie rapide ;
- bâtiment de commandement : il peut accueillir un poste de commandement de niveau opératif de 200 personnes ;
- bâtiment porte-hélicoptères : son hangar aéronautique (1 800 m²) et son pont d'envol (5 200 m²) autorisent l'embarquement de 16 hélicoptères lourds de type NH90 ou Tigre. Six hélicoptères de combat peuvent être mis en œuvre simultanément sur le pont d'envol. Lors d'opérations amphibies, les hélicoptères renforcent la capacité de projection des troupes de la mer vers la terre et peuvent apporter un appui feu aérien ;
- bâtiment aux capacités sanitaires : il dispose de 750 m² d'installations médicales.

MUSIQUE DE LA BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

La Musique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) s'est engagée dans la lutte contre la COVID-19 par :

- des missions de soutien au profit de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (gestion des flux de matériels au profit des soignants) ;
- des concerts en direct diffusés sur les réseaux sociaux pour soutenir le personnel soignant et les sapeurs-pompiers.

Lieu d'implantation :

Paris.

Date de création :

1811.

Devise :

« Sauver ou périr ».

Missions :

L'unité militaire de sapeurs-pompiers de Paris, alors bataillon, a été créée le 18 septembre 1811 par Napoléon 1er. Deux tambours puis des clairons furent alors répartis par compagnie d'incendie pour exécuter les sonneries réglementaires qui rythmaient la vie des casernes du réveil au couvre-feu. Au fil du temps, d'autres instruments sont venus enrichir peu à peu la formation jusqu'à la création de la Musique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris le 1er mars 1967.

La Musique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) contribue au rayonnement de l'unité et est un vecteur de recrutement.

Elle participe en priorité à toutes les cérémonies militaires et activités internes qui jalonnent la vie de la BSPP. Elle peut également être mise à disposition des autorités de tutelle (État-major de l'armée de Terre – Gouverneur militaire de Paris – Préfet de police – Ville de Paris).

La Musique est aussi sollicitée pour des concerts au profit de municipalités, d'associations et d'organismes divers. Elle participe à des projets pédagogiques auprès des établissements scolaires. Elle se produit également à l'étranger lors de festivals internationaux de musique militaire. Chaque année, plus de 200 prestations sont réalisées.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

En avril 2020, l'École de l'aviation de transport (EAT) de la Base aérienne (BA) 702 d'Avord a été engagée dans la lutte contre l'épidémie. Les avions Xingu de l'EAT ont contribué au pont aérien mis en place par le ministère des Armées, en effectuant le transport de membres d'équipage, de soignants et de médecins, nécessaires aux missions de soutien à la population.

Lieu d'implantation :
Avord (Cher).

Effectif total :
2 250.

Date de création :
1912.

Devise :
Aucune devise.

Missions :
Plateforme aéronautique majeure, la Base aérienne (BA) 702 d'Avord rassemble 2 250 aviateurs.

Base aérienne à vocation nucléaire (BAVN), elle offre un système de combat unique en France car elle participe à la fois :

- à la dissuasion nucléaire aéroportée, par sa capacité à entreposer, maintenir et mettre en oeuvre les missiles nucléaires Air-sol moyenne portée améliorés (ASMP-A) équipant les chasseurs Rafale qu'elle accueille régulièrement ;
- à la protection de l'espace aérien et à la projection de puissance, grâce à ses deux escadres articulées autour des avions radars AWACS – qui se déploient régulièrement en opération extérieure – et des systèmes sol-air Crotale et Mamba – qui concourent fréquemment à la protection de grands événements ;
- à la formation des pilotes de transport des armées française, mais aussi belge, béninoise, burkinabé, guinéenne et italienne, au sein de l'École de l'aviation de transport (EAT). École interarmées, l'EAT forme les pilotes de transport de l'armée de l'Air, de la Marine nationale et de la Direction générale de l'armement (DGA).



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Acteur essentiel de l'opération Résilience, la Section d'intervention NRBC (SI-NRBC) de l'armée de l'Air est implantée sur la Base aérienne (BA) 120 de Cazaux. Les pompiers de l'air spécialistes NRBC ont été mobilisés dès fin janvier (lors du premier rapatriement d'expatriés français de Wuhan). Ils ont désinfecté et restitué les moyens engagés dans les opérations de secours, dans le délai imparti, et tout en suivant des protocoles stricts élaborés par le Centre d'Expertise SN-NRBC de Cazaux. Ces interventions ont permis d'assurer la continuité de la mission dans des conditions optimales. En métropole, 18 Équipes de désinfection air (EDA) ont été constituées mobilisant 90 pompiers de l'air appuyés sur certaines opérations par la SI-NRBC de l'armée de l'Air. En Outre-mer et sur les théâtres d'opération extérieure, une dizaine d'EDA ont également été constituées. Ultra spécialisée, la SI-NRBC est projetable en permanence en appui des ESIS sur le territoire national ou à l'étranger. Elle a ainsi accompagné le montage des dispositifs de désinfection d'ampleur (retour de Wuhan, plot avancé BA 107 Vélizy-Villacoublay, désinfection de l'A330 Phénix en configuration Morphée).

Lieux d'implantation :

18 Escadrons de sécurité incendie et sauvetage (ESIS) répartis sur le territoire métropolitain et ultramarin.

Effectif total :

1 200.

Date de création :

1947.

Devise :

Aucune devise.

Missions :

La spécialité des pompiers de l'air a été créée en 1947 à Cazaux. L'armée de l'Air en compte 1 200, répartis dans 18 Escadrons de sécurité incendie et sauvetage (ESIS) sur le territoire métropolitain et ultramarin.

Éléments indispensables à la sécurité des opérations, les pompiers de l'air interviennent partout où l'armée de l'Air est présente. Professionnels des situations de crise, ils ont des compétences communes avec les pompiers civils (secours à la personne, prévention incendie, lutte contre les feux de forêt). Ils sont également en mesure de mener d'autres interventions hautement spécialisées, grâce à des savoir-faire spécifiques au métier de pompier aéronautique militaire : sécurité nucléaire, Crash Fire Rescue (pour la sécurité des aéronefs et de leur équipage), protection des installations aéroportuaires, défense Nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Les quatre Groupements de soutien de base de défense (GSBdD) de Colmar, Creil, Istres et Toulon prenant part à la cérémonie du 14 Juillet ont été impliqués dans de nombreuses opérations durant la pandémie : accueil des ressortissants français et étrangers rapatriés de Wuhan, soutien de l'Elément mobile de réanimation (EMRSSA) de Mulhouse, fabrication de masques grand public, accueil et soutien des marins du porte-avions Charles de Gaulle.

Noms des unités composant le bloc :

GSBdD Toulon – Groupement de soutien de la base de défense de Toulon.

GSBdD Colmar – Groupement de soutien de la base de défense de Colmar.

GSBdD Creil – Groupement de soutien de la base de défense de Creil.

GSBdD Istres-Orange-Salon – Groupement de soutien de la base de défense de Istres-Orange-Salon de Provence.

Lieux d'implantation :

GSBdD Toulon (Var).

GSBdD Colmar (Haut-Rhin).

GSBdD Creil (Oise).

GSBdD Istres-Orange-Salon de Provence (Bouches-du-Rhône).

Effectifs totaux :

GSBdD Toulon : 1 360.

GSBdD Colmar : 145.

GSBdD Creil : 124.

GSBdD Istres-Orange-Salon de Provence : 530.

Date de création :

2011.

Devises :

GSBdD Toulon : aucune devise.

GSBdD Colmar : « *Eos curamus* » (« Nous les soutenons »).

GSBdD Creil : aucune devise.

GSBdD Istres-Orange-Salon de Provence : « *Servir* ».

Missions :

Les Groupements de soutien de base de défense (GSBdD) ont été créés en 2011 et placés sous l'autorité du Service du commissariat des armées (SCA) en 2014.

Ils sont dédiés au soutien de leur base de défense et oeuvrent au profit des unités qui s'y trouvent, quelle que soit leur armée d'appartenance. Au quotidien, les GSBdD répondent aux besoins des formations et de leurs administrés pour les domaines relevant de l'administration générale et du soutien commun (alimentation, transport, hébergement, habillement, administration). Pour tous ces processus, ils déploient également des mécanismes de contrôle afin d'assurer le meilleur emploi des deniers publics et le respect des règles de droit qui s'y rapportent.

Parties prenantes de la transformation du SCA, les GSBdD développent des services novateurs, tels les espaces ATLAS (Accès en tout temps tout lieu au soutien). À travers une structure d'accueil et d'orientation dédiée, ces espaces proposent au personnel du ministère des Armées et à leur famille de faciliter leurs démarches dans divers domaines de la vie quotidienne : logement, offres de loisirs, mise à jour de droits, etc. Mis en œuvre par le Commissariat des armées, ATLAS est un maillon essentiel du plan Famille lancé en 2017 au sein du ministère des Armées.

**Lieux d'implantation :**

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), site de formation des commissaires de police.

Cannes-Écluse (Seine-et-Marne), site de formation des officiers de police.

Effectif total :

133 élèves commissaires à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

270 élèves officiers à Cannes-Écluse.

31 cadres de police étrangers.

30 élèves en classe préparatoire intégrée.

265 personnels actifs, administratifs et techniques.

Date de création :

1941.

Devise :

Aucune devise.

Missions :

Crée en 1941 et implantée à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et à Cannes-Écluse, l'École nationale supérieure de la police (ENSP) a pour vocation de concevoir, dispenser et promouvoir les formations initiales et continues au profit des commissaires et des officiers de la Police nationale.

L'ENSP met en oeuvre des actions partenariales à destination de l'ensemble des cadres de la sécurité intérieure, du secteur public ou privé, en Europe ou à l'international. Elle accueille des élèves en classes préparatoires intégrées, dans le cadre du dispositif de l'égalité des chances.

La formation dispensée à l'ENSP est individualisée, diplômante et évaluée. Elle est fondée sur les valeurs de la Police nationale : le courage, le dévouement, l'intégrité, ainsi que celles de l'établissement : l'excellence et l'exemplarité. La scolarité à l'ENSP dure entre 22 et 18 mois, dont 10 à 6 mois de stage.

En 2019, l'établissement public a lancé la première chaire d'enseignement supérieur et de recherche de la Police nationale. Elle a pour principale finalité d'adapter la formation de tous les acteurs de la sécurité intérieure aux nouveaux défis qu'ils devront relever. Un défi majeur de l'ENSP tient à l'augmentation significative du nombre d'élèves officiers de police à former dans les prochaines années.

La 71^e promotion de commissaires de police est baptisée « Simone Veil », en hommage à l'éminente femme politique française qui repose au Panthéon depuis 2018.

La 24^e promotion d'officiers de police a choisi comme nom « Pierre Moucot », en hommage à un inspecteur de police engagé au sein de la Résistance. Décédé en 1992, il est reconnu « Juste parmi les nations » en 2005 pour avoir aidé à sauver 5 000 personnes pendant la Seconde guerre mondiale.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Pendant le confinement résultant de l'épidémie de COVID-19, les 187 élèves gardiens de la paix ainsi que les 21 cadets de la République de l'École nationale de police de Périgueux ont été mis à disposition des services opérationnels pour une période de plus de sept semaines. Une cinquantaine de directions départementales de sécurité publique du territoire métropolitain et ultra-marin a été ainsi renforcée. Les élèves ont été employés à des missions de voie publique et de support tels que l'accueil du public ou l'appui des agents opérant dans les salles d'information et de commandement (radio, appels 17, renseignements).

Lieu d'implantation :
Périgueux (Dordogne).

Effectif total :
123 permanents. 309 élèves.

Date de création :
1995.

Devise :
Aucune devise.

Missions :
L'École nationale de police de Périgueux participe à la formation des adjoints de sécurité, des cadets de la République et des futurs gardiens de la paix.

Aux premières missions assumées en 1995 (formation des appelés ayant choisi la police pour effectuer leur service national), l'école a progressivement ajouté de nombreuses formations. Elle accueille désormais des élèves gardiens de la paix, des élèves adjoints de sécurité et des cadets de la République. En matière de formation continue, elle accueille également des personnels actifs et administratifs de catégories A, B et C.

En 2020, la formation initiale des trois corps actifs de la Police nationale est marquée par l'innovation.

- Innovation grâce aux apprentissages partagés durant lesquels les fondamentaux déontologiques, institutionnels, juridiques, relationnels, techniques du policier sont étudiés par les élèves des trois corps actifs de la Police nationale. Ces apprentissages partagés durent 4 semaines.
- Innovation dans la formation initiale des gardiens de la paix avec une période en école axée sur les besoins opérationnels et la relation police-population. Cette formation est suivie d'un accompagnement de professionnalisation de 16 mois sur le premier poste d'affectation.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Désignée par le gouvernement début février pour accueillir les ressortissants rapatriés de Wuhan, l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) a suspendu la formation des officiers de sapeurs-pompiers pour se transformer, en 48 heures, en centre d'isolement.

Lieux d'implantation :

Aix-en-Provence, Vitrolles et Gardanne (Bouches-du-Rhône) et Paris.

Effectif total :

200 officiers de sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques.

6 000 officiers formés chaque année.

Date de création :

1977.

Devise :

« Cultiver le passé, engranger l'avenir, tel est notre présent ».

Missions :

L'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) forme les 25 000 officiers de sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) au management, au commandement opérationnel et à la gestion de crise. La durée des formations varie d'une à 32 semaines.

5 882 officiers de sapeurs-pompiers ont été formés en 2019. Ces officiers commandent les 250 000 sapeurs-pompiers, professionnels ou volontaires, qui sont le premier maillon de la chaîne de secours.

Vitrine du modèle français de sécurité civile, l'École nationale accueille chaque année des officiers venus du monde entier (Algérie, Benin, Côte d'Ivoire, Espagne, Liban, Maroc, Tunisie, Taïwan) pour se former aux méthodes de commandement et de gestion de crise français.

La promotion défilante est la 100e. Elle a choisi pour nom de baptême « général de Gaulle ».



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Les sapeurs-pompiers de France ont été parmi les premiers acteurs de la lutte contre la COVID-19 hors les murs de l'hôpital. Ils ont secouru les malades nécessitant d'être acheminés en urgence vers les structures hospitalières. Ils ont également fourni une aide logistique et humaine aux hôpitaux (pour le tri pré-hospitalier) et aux établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ils ont été, dans le respect de mesures sanitaires très strictes, le premier maillon de la chaîne des secours au service de la population.

Lieux d'implantation :

Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var et Vaucluse.

Devise :

« Courage et dévouement ».

Missions :

Le détachement est constitué de sapeurs-pompiers des 12 Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de la zone de défense et de sécurité Sud.

Les SDIS sont chargés de la prévention, de la protection et de

la lutte contre les incendies. Ils concourent à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, les sapeurs-pompiers exercent ainsi les missions de :

- prévention et évaluation des risques de sécurité civile ;
- préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours ;
- protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- secours d'urgence et évacuation des personnes victimes d'accidents, de sinistre ou de catastrophe.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Entre mars et juin 2020, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a réalisé 11 000 interventions sur son secteur de compétence :

- prise en charge pré-hospitalière de personnes atteintes, des premiers soins jusqu'au transport des victimes vers les hôpitaux ;
- transfert des patients vers les hôpitaux ainsi que vers des avions et hélicoptères ;
- mise en place de groupes électriques supplétifs au profit de la SNCF dans des trains ;
- renforts humains aux hôpitaux d'instruction des armées de Percy et de Bégin ;
- soutien auprès de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. Ces interventions ont été réalisées en plus de ses missions habituelles, (incendie et secours à personne). Entre mars et juin 2020, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a réalisé 11 000 interventions sur son secteur de compétence :
- prise en charge pré-hospitalière de personnes atteintes, des premiers soins jusqu'au transport des victimes vers les hôpitaux ;
- transfert des patients vers les hôpitaux ainsi que vers des avions et hélicoptères ;
- mise en place de groupes électriques supplétifs au profit de la SNCF dans des trains ;
- renforts humains aux hôpitaux d'instruction des armées de Percy et de Bégin ;
- soutien auprès de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. Ces interventions ont été réalisées en plus de ses missions habituelles, (incendie et secours à personne).

Lieu d'implantation :

Paris.

La BSPP lutte contre les incendies et assure les secours d'urgence à Paris et dans les trois départements limitrophes : les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Effectif total :

8 500.

En cas de catastrophe, elle peut également intervenir au-delà de sa zone d'action, en France métropolitaine, dans les départements et collectivités d'outre-mer et à l'étranger.

Date de création :

1811.

Depuis 2008, la BSPP est engagée au Liban, aux côtés des forces françaises déployées dans le cadre de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban).

Devise :

« Sauver ou périr ».

Missions :

Créé le 18 septembre 1811 par Napoléon 1er, unité de l'armée de Terre mise à disposition du préfet de police, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est composée de 8 500 soldats du feu. En 2019, ils ont réalisé plus de 500 000 interventions, soit près de 1 400 par jour, et sauvé plus de 30 000 vies.

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

La mobilisation des personnels pénitentiaires a permis de lutter efficacement contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 en détention, tout en continuant à assurer la prise en charge des détenus et le bon ordre des établissements. Leur investissement exemplaire – comme celui de la 203e promotion de surveillants pénitentiaires, en stage en établissements pénitentiaires durant la crise – ainsi que la collaboration avec les unités sanitaires (sous l'égide du ministère des Solidarités et de la Santé) ont permis d'assurer la continuité du service public pénitentiaire.

Lieux d'implantation :

187 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation sur l'ensemble du territoire.

Effectif total :

42 000.

Date de création :

1858.

Devise :

« Honneur et discipline ».

Missions :

Crée en 1858 et rattachée depuis 1911 au ministère de la Justice, l'administration pénitentiaire est placée sous l'autorité du garde des Sceaux. Avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire assure le service public pénitentiaire. À ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, contribue à l'insertion ou la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

L'administration pénitentiaire est la 3e force de sécurité intérieure avec plus de 42 000 agents, dont 30 000 personnels de surveillance. Ils ont en charge 70 600 détenus et 162 600 personnes suivies à l'extérieur.

Les surveillants, surveillants brigadiers, premiers surveillants et majors pénitentiaires constituent le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance. Ils veillent au bon ordre et à la sécurité des établissements pénitentiaires, des personnels et des personnes détenues. Ils sont l'interlocuteur privilégié de celles-ci et participent activement à leur parcours de détention.

L'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) forme l'ensemble des agents de l'administration pénitentiaire, du surveillant au directeur.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

Dans la lutte contre la COVID-19, les services douaniers se sont particulièrement investis pour faciliter et sécuriser l'importation en masse d'équipements médicaux et de protection (les masques non conformes ou contrefaçons ont été saisis) et pour conseiller les entreprises importatrices. Cet engagement exceptionnel n'a évidemment pas détourné la douane de ses missions courantes. Elle a continué d'assurer en permanence la surveillance et la protection de notre territoire.

Missions :

Rattachée au ministère de l'Action et des Comptes publics, la douane française comprend près de 17 000 agents. Elle exerce trois grandes missions.

La première est de garantir la sécurité des citoyens et de l'espace national en luttant contre les grands trafics (stupéfiants, tabacs, contrefaçons, armes, etc.), l'introduction de marchandises dangereuses, la criminalité organisée et le terrorisme.

Elle assure également une mission économique à travers le dédouanement des échanges commerciaux et l'accompagnement des entreprises à l'exportation. De la sorte, elle soutient l'économie et la création d'emplois.

Enfin, la douane française assure une mission fiscale. Elle perçoit les droits et taxes sur les produits importés (hors de l'Union européenne) et certains impôts indirects, tels ceux sur les tabacs, alcools et produits pétroliers.

La présence de la douane à la cérémonie du 14 Juillet 2020 rend hommage à la mobilisation de ses effectifs.



Lieu d'implantation :
Villacoublay (Yvelines).

Effectif total :
115.

Date de création :
1936.

Devise de l'unité :
Aucune devise.

Missions de l'unité :
Classée parmi les plus prestigieuses formations musicales des armées, la Musique de l'air est constituée d'une centaine de musiciens, tous lauréats du conservatoire national supérieur de Paris ou de Lyon.

La Musique de l'air contribue à l'animation du protocole de la République. Elle participe régulièrement aux honneurs rendus aux plus hautes autorités de l'État ou aux autorités étrangères en visite officielle en France. Elle intervient notamment à l'occasion de la cérémonie du 14 Juillet à Paris.

Elle promeut également les valeurs de l'armée de l'Air lors des représentations données sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger.

Intégrée à la programmation culturelle du musée de l'Armée, situé dans l'enceinte de l'Hôtel national des Invalides à Paris, la Musique de l'air s'associe également régulièrement à des projets pédagogiques au profit de la jeunesse. Elle se produit fréquemment dans des hauts lieux du patrimoine historique et culturel français, tels le Panthéon, l'Hôtel national des Invalides, l'Hôtel de Brienne, la salle Pleyel, le théâtre des Champs-Elysées ou encore la Philharmonie de Paris.



Engagement dans la lutte contre la COVID-19 :

L'ensemble des régiments du Service militaire adapté (SMA) a été engagé immédiatement lors de la crise sanitaire et de manière soutenue durant les mois de confinement. 2 000 volontaires et cadres ont été mobilisés et ont accompli différentes missions :

— logistiques :

- transport, stockage et distribution de fret sanitaire (masques, gels, gants) ;
- manutention et montage de tentes au profit de centres hospitaliers ;
- distribution d'aide alimentaire en liaison avec la Croix-Rouge.

— d'hébergement :

- accueil de rapatriés et de renforts militaires ;
- renforcement de centres civils de confinement.

— d'appui à l'information :

- relais des messages de bonnes pratiques diffusés via internet ;
- conseils aux maires sur les archipels polynésiens ;
- patrouilles d'information à Mayotte.

Lieux d'implantation :

Centre de formation : Périgueux (Dordogne).

7 régiments Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, répartis sur 14 sites.

Effectif total :

7 200.

Date de création :

1961.

Devise :

« Notre victoire, leur réussite ».

Missions :

Créé en 1961 aux Antilles et en Guyane, le Service militaire adapté (SMA) s'est progressivement déployé à La Réunion (1965), en Nouvelle-Calédonie (1986), à Mayotte (1988) et en Polynésie française (1989). En 1995, un centre dédié à la formation des futurs cadres et aux volontaires en mobilité a été ouvert à Périgueux. Désormais, le SMA accueille chaque année 6 000 bénéficiaires.

Dans le cadre de la politique de lutte contre l'exclusion et la précarité, le SMA apporte une réponse ciblée au chômage, à la désocialisation, à l'illettrisme et aux besoins en qualification des jeunes ultramarins de 16 à 25 ans. Avec près de 1 200 cadres, militaires et civils, le SMA propose, sous statut de volontaire dans les armées, un parcours complet pour développer et renforcer les compétences sociales et professionnelles de ses bénéficiaires. En 2019, 81% des volontaires stagiaires ayant quitté les unités du SMA ont été insérés, soit dans l'emploi (dont près de 6 sur 10 dans l'emploi durable), soit en poursuite de formation qualifiante (notamment en privilégiant l'alternance et l'apprentissage). Plus de 8 jeunes sur 10 sont insérés sur leur territoire, car leur formation s'adapte aux besoins du marché de l'emploi. Ils participent ainsi à améliorer les compétences locales tout en réduisant les inégalités territoriales et en favorisant l'inclusion des jeunes femmes (30% des volontaires).

En cas de réquisition, les unités du SMA constituent une capacité d'intervention dans le cadre de plans d'urgence et de secours (chikungunya, algues Sargasses, dengue, plan Cyclone, COVID-19, etc.).



Ainsi, par la sensibilisation aux risques naturels effectuée et la formation citoyenne comprise dans le projet pédagogique, le SMA est un promoteur et un acteur important de résilience dans les Outre-mer.

Depuis 2018, le SMA s'est lancé dans l'ambitieux projet « SMA 2025 ». Le modèle SMA se réinvente car les nécessaires mises en partage de compétences et la révolution numérique l'appellent. À ce titre, investir dans un SMA rénové permet de garantir un meilleur service au profit des jeunes et des entreprises de chacun des Outre-mer dans lequel il est

déployé. Le SMA se veut une réponse efficace, adaptée et durable à la fois pour les jeunes, pour les entreprises et pour les politiques publiques des, et dans, les Outre-mer.

Par sa pédagogie et ses résultats, le SMA est une composante importante et reconnue dans les territoires ultramarins, mais aussi en métropole où son modèle sert de référence à d'autres dispositifs tels que l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE - 2005) ou le Service militaire volontaire (SMV - 2015).

HOMMAGE À LA NATION

ANIMATION FINALE



Un hommage au monde soignant, civil et militaire, clôt cette année la cérémonie militaire du 14 Juillet.

Ce tableau prend corps autour d'un grand drapeau déployé devant la tribune présidentielle et au son de *La Marseillaise* interprétée par le choeur de l'armée française.

La Musique de l'air participe à ce tableau et joue une composition intitulée *Résilience*.

À l'issue, la Patrouille de France réalise un second passage exceptionnel dédié au personnel soignant civil et militaire impliqué dans la lutte contre la COVID-19.

OPÉRATION DE RELATIONS PUBLIQUES

129, RUE DE GRENELLE
HÔTEL NATIONAL DES INVALIDES PARIS 7^E
DE 10H00 À 17H30

— VILLAGE RECRUTEMENT

- Ministère des Armées
- Armée de Terre
- Marine nationale
- Armée de l'Air
- Direction générale de l'armement
- Service de santé des armées
- Commissariat des armées
- Légion étrangère
- Brigade de sapeurs-pompiers de Paris

— MUSÉES EN ACCÈS LIBRE

- Musée de l'Ordre de la Libération
- Musée des Plans-Reliefs
- Musée de l'Armée

— MESURES SANITAIRES

- Distanciation physique
- Port du masque obligatoire en intérieur
- Distribution de gel hydroalcoolique





La France est une nation résiliente. Cette résilience est le fruit d'un engagement collectif, de la solidarité des Françaises et des Français, qui savent s'unir pour le bien commun.

Face aux situations exceptionnelles, notre pays puise dans ses ressources profondes, et s'appuie sur ses forces vives. Depuis le début de la crise, en ce printemps 2020, la France a de nouveau donné corps aux valeurs d'engagement, d'unité et de solidarité.

L'engagement pour la défense et la protection des Français, quelle que soit la nature de la menace, est la raison d'être des armées. Pour soutenir la Nation dans la lutte contre la COVID-19, les armées ont été engagées dans l'opération Résilience. Au-delà des forces, c'est tout le ministère des Armées qui s'est mobilisé : en accompagnant les entreprises françaises travaillant pour lui, en finançant la recherche de solutions innovantes dans la lutte contre le virus, en testant des centaines de prototypes de masques destinés au grand public.

Face à cette crise inédite, soldats, marins, aviateurs, militaires et civils des services, et particulièrement le personnel du Service de santé des armées (SSA), ont ainsi donné toute leur énergie pour sauver des vies, évacuer et soigner des malades, transporter et protéger du matériel, alors que se poursuivaient en même temps les opérations sur tous les théâtres, de l'océan Indien aux Antilles, du Levant au Sahel.

Cette mobilisation des armées au service de leurs concitoyens est à l'image de celle de la Nation. Aux côtés des soignants placés en première ligne, les forces de sécurité, les administrations, les entreprises, les associations, de simples particuliers..., tout un pays s'est levé. Soigner, sécuriser, rassurer, sauvegarder, livrer, transporter, nettoyer, fabriquer, aider, rendre service tout simplement : professionnels, volontaires, bénévoles, tous se sont rassemblés.

Unies et solidaires dans l'adversité, toutes les composantes de la société ont opéré, côte à côte, pour garantir la résilience de la Nation.

Mais la solidarité a également pris une dimension européenne et la France en a bénéficié. La crise sanitaire l'a montré une fois encore : l'union fait la force. L'aide de nos partenaires, allemands, autrichiens, luxembourgeois et suisses a été déterminante pour soulager nos structures hospitalières et sauver des vies.

La période que nous vivons est exceptionnelle. Elle exige de faire face individuellement, mais aussi collectivement. Et la France l'a fait. Comme l'a rappelé le chef de l'État au début de cette crise, « *c'est cela, une grande Nation. Des femmes et des hommes capables de placer l'intérêt collectif au-dessus de tout, une communauté humaine qui tient par des valeurs : la solidarité, la fraternité.* »

L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE DES ARMÉES DANS LA CRISE COVID-19



Dans le contexte de la crise sanitaire, le ministère des Armées poursuit ses missions essentielles : assurer la protection du territoire, de la population et des intérêts français, sept jours sur sept, 24 heures sur 24.

Pour répondre à la crise sanitaire et poursuivre en même temps ces missions, le ministère a adapté son fonctionnement (notamment, par le déploiement massif de solutions de télétravail et la rotation des équipes) tout en respectant, partout où cela est possible, les gestes barrières.

Dès la première heure de la crise, le ministère des Armées s'est mobilisé pour rapatrier les ressortissants français de Wuhan en Chine. Cet engagement a pris une nouvelle ampleur avec le lancement de l'opération Résilience le 25 mars 2020. Mais cette opération ne résume pas l'effort du ministère des Armées. Tous les savoir-faire, capacités et expertises du ministère ont été sollicités et mis au service de la Nation.

En matière d'équipement de protection, le ministère des Armées a transféré cinq millions de masques, tenus en réserve, au ministère des Solidarités et de la Santé. Il a également contribué à identifier des solutions alternatives aux masques FFP2 et chirurgicaux. À la demande de la Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'Économie et des Finances qui a fixé les priorités sur les tests de masques à usage non sanitaire et mobilisé les industriels de la filière textile, la Direction générale de l'armement (DGA), et notamment son centre d'expertise DGA Maîtrise NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), a testé des centaines de prototypes de masques, pour accroître la disponibilité de solutions de protection contre le virus.

En matière d'innovation et de soutien à la recherche, l'Agence de l'innovation de défense (AID) a lancé un appel à projets de solutions innovantes pour lutter contre la COVID-19 dès le 19 mars. Cette démarche a permis de sélectionner 37 projets développés par des industriels, des laboratoires de toute taille, ou des personnels du ministère et de la Gendarmerie nationale. Les porteurs de projets ont proposé leur solution dans les domaines de la protection, de la décontamination, du matériel médical, du diagnostic, du soutien à la prise en charge médicale, ou encore de la gestion de la crise.

Sur le plan économique, le ministère des Armées apporte enfin, depuis le début de la crise, un soutien à l'ensemble des entreprises qui travaillent pour les armées et représentent 200 000 emplois en France. L'accompagnement de ces entreprises par le ministère s'est traduit par une série de mesures concrètes : paiement à titre exceptionnel des factures inférieures à 5 000 € sans vérification du service fait ; mise en place, par la DGA, d'une hotline d'écoute avec un espace internet pour recueillir des questions des entreprises fournisseurs ou sous-traitantes et création d'une task force sauvegarde BITD* pour voir comment préserver des entreprises stratégiques. Le ministère des Armées contribue ainsi au plan de relance aéronautique du gouvernement en avançant, par exemple, certaines commandes majeures. Premier budget d'investissement de l'État, le ministère des Armées jouera tout son rôle dans la relance économique.

*Base industrielle et technologique de défense

L'OPÉRATION RÉSILIENCE



Lancée le 25 mars 2020, l'opération Résilience constitue la contribution des armées à l'action interministérielle contre la propagation de la COVID-19. Elle est centrée sur le soutien aux populations et sur l'appui aux services publics pour faire face à la pandémie, en métropole et outre-mer. Engagées dans l'ensemble des secteurs où elles peuvent apporter un soutien aux autorités civiles, les armées adaptent leurs interventions aux contextes locaux.

À travers l'opération Résilience, opération militaire inédite, les armées soutiennent la Nation dans trois domaines, à la demande et en appui des autorités civiles.

- Le domaine protection : les armées ont protégé des convois et des sites sensibles, comme les sites de stockage de masques ou de production de solution hydroalcoolique. Elles ont assuré des missions de surveillance et de présence dissuasive en appui des forces de sécurité intérieure.
- Le domaine logistique : les armées ont apporté leurs moyens et leur expertise pour le transport, la mise à disposition d'emprises, l'acheminement et la répartition des stocks de masques. Des experts logistiques ont également été affectés auprès des services civils.
- Le domaine sanitaire : outre la mobilisation du personnel et des établissements militaires du Service de santé des armées (SSA), les armées ont participé au désengorgement des zones les plus lourdement frappées par la COVID-19, avec l'installation d'un Élément militaire de réanimation (EMR-SSA) à Mulhouse, les transferts de patients et de personnel médical par avion (kit Morphée sur A330 Phénix, A400M Atlas, Casa 235, C160 Transall, C130J, KC130J et Falcon), hélicoptères (NH 90 Caïman, Caracal, Puma), ou navires (porte-hélicoptères amphibiens). À Mayotte, le service de santé des armées, avec l'aide du régiment médical, renforce toujours le centre hospitalier avec 10 lits de réanimation et du personnel soignant.

L'opération Résilience apporte également un appui spécifique aux populations ultramarines, en raison des problématiques particulières liées à la distance et l'insularité. Les forces de souveraineté sont mobilisées et d'importants moyens et renforts ont été déployés pour accroître leur capacité d'appui et de soutien.

- L'armée de Terre a déployé des unités de protection et d'importants moyens logistiques. Des équipes spécialisées dans la désinfection approfondie ont également été projetées pour appuyer les autorités civiles et permettre la continuité des opérations.
- La Marine nationale a notamment mis en œuvre ses trois Porte-hélicoptères amphibiés (PHA) pour appuyer les autorités civiles, dans les trois domaines de Résilience à La Réunion, à Mayotte et dans la zone Antilles/Guyane. D'autres bâtiments basés outremer ont également effectué des rotations maritimes régulières.
- L'armée de l'Air a déployé depuis la métropole trois A400M Atlas, aux Antilles, en Guyane et en Polynésie française, en complément des rotations d'autres aéronefs. Plusieurs centaines de tonnes de fret ont ainsi été acheminées dans l'ensemble des Outre-mer.

Au-delà de l'opération Résilience, l'armée française reste mobilisée pour continuer à protéger les Français, assurer la permanence des missions essentielles : la dissuasion nucléaire, la lutte contre les groupes terroristes et contre les trafics qui les alimentent, la protection de l'espace aérien et des satellites, la surveillance et la sauvegarde maritimes. Les armées poursuivent leurs engagements de haut niveau, tout en adaptant les modes de fonctionnement à cette situation de crise sans précédent.



Le Service de santé des armées (SSA) a participé à hauteur de ses moyens, à la lutte contre la COVID-19. Il a ainsi mis ses compétences au service de la résilience de la Nation sans se détourner de sa mission première : le soutien médical des forces armées.

Dès le déclenchement du stade 1 de cette épidémie, le SSA s'est impliqué en prenant en charge les premiers malades dans huit Hôpitaux d'instruction des armées (HIA). La réactivité et l'adaptabilité, dont ont fait preuve les femmes et les hommes du SSA, témoignent d'un savoir-faire acquis de longue date, à travers la médecine de guerre. Cette expertise a permis la mise en place de parcours de soins différenciés et la multiplication par trois des capacités en lits de réanimation.

Lorsque le SSA a reçu la mission de déployer à Mulhouse une structure capable d'admettre 30 patients en soins intensifs, sa chaîne ravitaillement et ses experts ont conçu, en trois jours seulement, sur la base d'un travail collaboratif de ses différentes chaînes, l'Élément militaire de réanimation du SSA (EMR-SSA). Opérationnel très rapidement, l'EMR-SSA a permis aux 90 militaires soignants du SSA – soutenus par une trentaine de militaires du régiment médical – d'accueillir les premiers patients et désengorger le service de réanimation du Centre hospitalier de Mulhouse. L'EMR-SSA a pris en charge 47 patients au total.

Dans le cadre de l'opération Résilience, le SSA, en appui des armées, a également participé aux évacuations médicales, par voie aérienne, maritime ou terrestre, des régions saturées vers d'autres zones du territoire national, moins touchées, ou vers des partenaires européens. Permettant d'évacuer des blessés lourds sur de longues distances en avion de transport, le module Morphée a été activé, pour la première fois, sur le territoire national et dans le cadre d'une gestion de patients infectieux. Au total, l'équipe médicale et aérienne Morphée a transféré 36 patients nécessitant des soins intensifs.

Sur le même modèle que Morphée, la Marine nationale a mis à disposition le Porte-hélicoptères amphibie (PHA) Tonnerre pour l'évacuation de patients en provenance de Corse. Composées de 30 personnes du SSA, ces équipes médicales ont pris en charge les 12 patients atteints de la COVID-19, de leur embarquement jusqu'à leur transfert dans les structures hospitalières de Marseille.

L'armée de Terre et l'armée de l'Air ont également mis à disposition différents appareils (Caïman, Falcon, Caracal, Puma, Casa, A400M). Assurée par des équipes médicales civiles, renforcées par des équipes du SSA, la médicalisation de ces appareils a permis le déploiement d'un véritable pont aérien entre le Grand Est, la région parisienne et les hôpitaux de province. Enfin, pour la première fois en France, des équipes des services de réanimation de la médecine des forces et des HIA ont été mobilisées pour des évacuations par TGV médicalisé.

Parallèlement à ces évacuations, la médecine des forces a participé à la crise sanitaire en maintenant ses consultations médicales au profit du personnel du ministère des Armées et de leur famille. Grâce à un service de télémédecine disponible 24h/24, elle a ainsi réalisé 30 000 consultations. Elle a aussi pleinement assumé son rôle de conseil au commandement lors de la reprise d'activité, en contribuant à l'application d'une stratégie alliant le respect rigoureux des mesures barrières et le dispositif de tests.

La mobilisation du SSA a été totale. Impliquées dans le dispositif, les Écoles militaires de santé Lyon-Bron ont mobilisé plus de 300 élèves volontaires. L'institut de recherche biomédicale des armées a utilisé toutes ses ressources dans la lutte contre la COVID-19. Ses experts ont été déployés pour assurer la biosécurité de nombreuses missions. En lien avec les hôpitaux et le centre d'études en santé publique des armées, ses chercheurs ont lancé de nombreux projets de recherche et d'innovation afin de mieux connaître la maladie et mieux soigner les patients contaminés.

ENGAGÉS POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS



Dans un contexte stratégique marqué par la multiplication des crises et une menace terroriste durable, les armées sont mobilisées à un degré très élevé afin de protéger les Français et de défendre les intérêts de la Nation. Chaque jour, plus de 30 000 militaires sont engagés à terre, en mer et dans les airs, en opérations ou en missions opérationnelles.

La protection du territoire national et de la souveraineté mobilise directement et quotidiennement 13 000 militaires en métropole et 7 000 militaires dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les armées y sont engagées dans différentes missions de protection : l'opération Sentinelle de lutte contre le terrorisme, l'opération Harpie de lutte contre l'orpaillage clandestin, l'opération Héphaïstos de lutte contre les feux de forêts, ou encore l'opération Résilience d'appui aux autorités civiles face à la pandémie de COVID-19. En mer, depuis le littoral jusqu'au grand large, les unités de la Marine nationale déplacent un dispositif permanent et polyvalent de sauvegarde maritime. Conduite par l'armée de l'Air, la posture permanente de sûreté aérienne complète ce dispositif militaire en assurant une protection du territoire national dans toutes ses dimensions.

Près de 10 000 autres militaires sont déployés en hors du territoire national, dont 3 000 au sein des forces de présence et 7 000 en opérations extérieures (ou « OPEX »). Les OPEX s'inscrivent dans le contrat opérationnel confié aux armées par le Président de la République. Elles contribuent directement à la sécurité du territoire national et s'inscrivent systématiquement dans le cadre d'une approche globale, pour préparer les conditions d'une paix et d'une stabilité durables. Elles sont conduites dans la durée, dans le respect des populations et du droit international. En 2020 les OPEX restent marquées par la lutte contre la menace terroriste, avec l'opération Barkhane dans la bande sahélo-saharienne (5 100 militaires) et l'opération Chammal au Levant (600 militaires).

En dehors de ces OPEX, les armées françaises contribuent également aux opérations militaires de l'Union européenne. Elles participent ainsi à la lutte contre les trafics en Méditerranée et aux reconstructions des forces armées en République centrafricaine et au Mali. Sous mandat des Nations unies, elles sont aussi engagées dans des opérations de stabilisation et de maintien de la paix. La principale d'entre elles est l'opération Daman au Liban. Près de 700 Casques bleus français y sont engagés. Dans le cadre de l'OTAN, elles prennent également part au déploiement de forces non permanentes auprès de pays alliés. Des détachements terrestres et aériens sont projetés dans les pays baltes et des missions de présence maritime sont déployées dans certaines régions maritimes (Méditerranée, mer Baltique, mer Noire).

Enfin, grâce aux moyens maritimes engagés sur tous les océans, elles défendent les intérêts français et européens dans des zones d'intérêt stratégiques. En mer Rouge et le long de la corne de l'Afrique, elles luttent activement contre les activités illicites liées au terrorisme et garantissent la sûreté des espaces maritimes dans le cadre de la Combined Task Force 150. Sur la façade occidentale de l'Afrique, elles contribuent à l'opération Corymbe. Enfin, dans le golfe arabo-persique et le détroit d'Ormuz, elles participent à l'opération Agenor qui vise à garantir la liberté de navigation et protéger les intérêts économiques européens et internationaux.

CONCEPTION DU SITE

À l'occasion de la cérémonie nationale du 14 Juillet, la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées intervient pour la deuxième année consécutive comme maître d'ouvrage pour la conception du site et l'édification des tribunes situées sur les différents parvis de la place de la Concorde. Elle est en outre responsable de l'accueil des invités et contribue à articuler l'activité de l'ensemble des parties concernées par l'organisation de l'événement.

Du fait de la crise que traverse le pays, l'organisation logistique a été entièrement revue. La cérémonie s'organise selon un format inédit, à la hauteur des enjeux de ce rendez-vous patriotique et tenant compte des contraintes sanitaires qui s'imposent à chacun.

Les 8 tribunes (Bordeaux, Nantes, Brest, Rouen, Lille, Strasbourg, Lyon et Marseille), permettent d'accueillir près de 1 900 invités. Créée en 1990 par la designer Marie-Christine Dorner, la tribune présidentielle (composée du proscenium et des tribunes Rivoli et Seine), ramenée à environ 600 places, contre 1 500 habituellement, accueille le Président de la République et ses invités, le Premier ministre, les membres du Gouvernement, ainsi que les membres des corps constitués, les représentants des États étrangers et les officiers généraux de l'armée française.

Au total, 2 500 invités assistent à la cérémonie. Environ 40 places sont réservées pour les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnants.



Crédits : Présidence de la République, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, Ministère des Armées, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Outre-mer, Ministère de la Justice

Juillet 2020